

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 51	Absent(s) excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 0
------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 1 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 7 décembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n°2020-12-07-BD-13 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Metz Métropole - Exercice 2019.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'article L. 2224 -17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

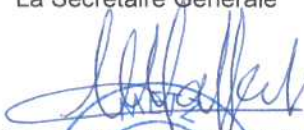
VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole, joint à la présente délibération, portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 décembre 2019,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 décembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 7 DECEMBRE 2020

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2019 est établi conformément aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles D2224-1 et suivants). Il vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le rapport annuel 2019 est constitué des différentes parties suivantes :

- La description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets,
- Les principales évolutions 2019 et les principaux indicateurs techniques,
- Les indicateurs financiers.

Est annexé à ce rapport de Metz Métropole, collectivité statutairement compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le rapport d'activité d'HAGANIS assurant la mise en œuvre du volet Traitement de la politique métropolitaine en matière de déchets.

Description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la démarche de conteneurisation. À ce titre plus de 11 000 habitants du centre-ville de METZ ont été concernés par cette nouvelle phase de déploiement de la conteneurisation au cours de l'année 2019.

En 2019, 24 PAVE ont été installés, dont 18 à Metz et 6 sur d'autres communes (Ars-sur-Moselle, Nouilly, Sainte-Ruffine, Scy-Chazelles, Vany et Vaux). Cela représente un total de 108 cuves enterrées implantées au cours de l'année. Au titre de cette même démarche, 85 PR ont été retirés sur l'ensemble de la Métropole (dont 80 à Metz).

Principaux indicateurs techniques

On constate qu'entre 2018 et 2019, les tonnages :

- D'ordures ménagères résiduelles ont diminué (-2,2%) ;
- D'emballages ménagers (hors verre) ont diminué (-2,1%) ;
- De verre ont diminué (-1,7%) ;
- De journaux revues magazines collectés en AV poursuivent leur baisse (- 9,7%) ;
- Apportés en déchèteries ont légèrement diminué (-0,9%).

L'ensemble des variations de tonnages fait apparaître une diminution des tonnages globaux de -2,5% sur l'ensemble des déchets ménagers assimilés (DMA) collectés par Metz Métropole.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020. Fin 2019, l'évolution est de - 8 % (chiffre différent du précédent car il ne prend pas en compte les déchets dangereux ni les inertes).

La Prévention et la Valorisation des déchets :

Metz Métropole s'est engagée dans une démarche volontaire de Prévention et de Valorisation des Déchets par la mise en œuvre de différentes démarches :

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) portant sur la période 2018-2023. Ce Programme se déploie sur 6 axes (gestion des déchets de proximité, lutte contre le gaspillage alimentaire, prolongement de la durée d'usage, consommation responsable, accompagnement des non ménages, transversalité). L'année 2019 aura, dans le cadre de ce Programme, notamment permis d'atteindre les résultats suivants :

Le compostage :

- 770 composteurs individuels mis à disposition, portant à 10 437 le nombre de composteurs mis à disposition depuis 2003 ;
- 15 nouveaux sites de compostages collectifs en pied d'immeubles, soit au total sur le territoire 90 immeubles équipés ;
- 1 nouveau site de compostage de quartier portant à 5 le nombre de sites en fonctionnement sur le territoire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 22 établissements se sont lancés dans une démarche de diagnostic avec le soutien de Metz Métropole ;
- 100 restaurants se sont engagés dans la démarche "Gourmet Bag" et 15 000 boîtes distribuées.

Le prolongement de la durée d'usage :

- Des permanences ont été organisées en alternance au sein de 4 déchèteries avec Emmaüs : 994 donateurs ont apporté 27 tonnes d'objets.
- Plan d'augmentation des performances de tri, en partenariat avec CITEO, permettant à Metz Métropole de contribuer à l'atteinte de l'objectif national renouvelé notamment par la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers d'ici 2022. Ce plan est composé de 13 actions a vu les principaux résultats suivants en 2019 :
 - Renforcement du maillage des points d'apports volontaire pour le verre d'emballage : diagnostic du parc et préparation de la campagne de densification du parc effectif à partir de 2020 ;
 - Amélioration de la qualité du tri dans les Points de Regroupements (PR) : diagnostic de la qualité du tri constaté dans 300 PR et préparation d'une expérimentation déployée en 2020 ;
 - Déploiement du tri en habitat collectif et conduite de campagnes de sensibilisation ciblées : 2 228 foyers et entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes de tri dans le cadre de sensibilisation en porte à porte réalisée par l'équipe des Ambassadeurs du Tri. En complément, 946 foyers résidents en habitat collectif ont bénéficié d'une démarche équivalente.

Principaux indicateurs financiers

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 115,72 € HT. Le coût à la tonne collectée et traitée s'élève à 237,72 € HT.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 9,75% en 2019.

La Redevance Spéciale représente une recette de 761 577€.

Rapport annuel 2019

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction du Cycle des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

1. La compétence " Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "	4
1.1. La Métropole Metz Métropole	4
1.2. Les compétences de Metz Métropole	4
1.3. L'organisation de la collecte.....	6
1.4. Les unités de traitement	8
1.5. Les relations contractuelles	11
2. Les principales évolutions en 2019	15
2.1. La conteneurisation.....	15
2.2. L'économie circulaire et la prévention des déchets	17
2.3. L'augmentation des performances de tri	20
2.4. La Redevance Spéciale (RS).....	23
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	24
2.6. Relation usagers	27
2.7. Géolocalisation	27
3. Les indicateurs techniques	28
3.1. Les contenants.....	28
3.2. Les tonnages collectés	29
3.3. Les tonnages traités et leurs filières	41
4. Les indicateurs financiers	45
4.1. Observations générales	45
4.2. Analyse globale	46
4.3. Le financement de la compétence	46

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2019 – Volet traitement des déchets

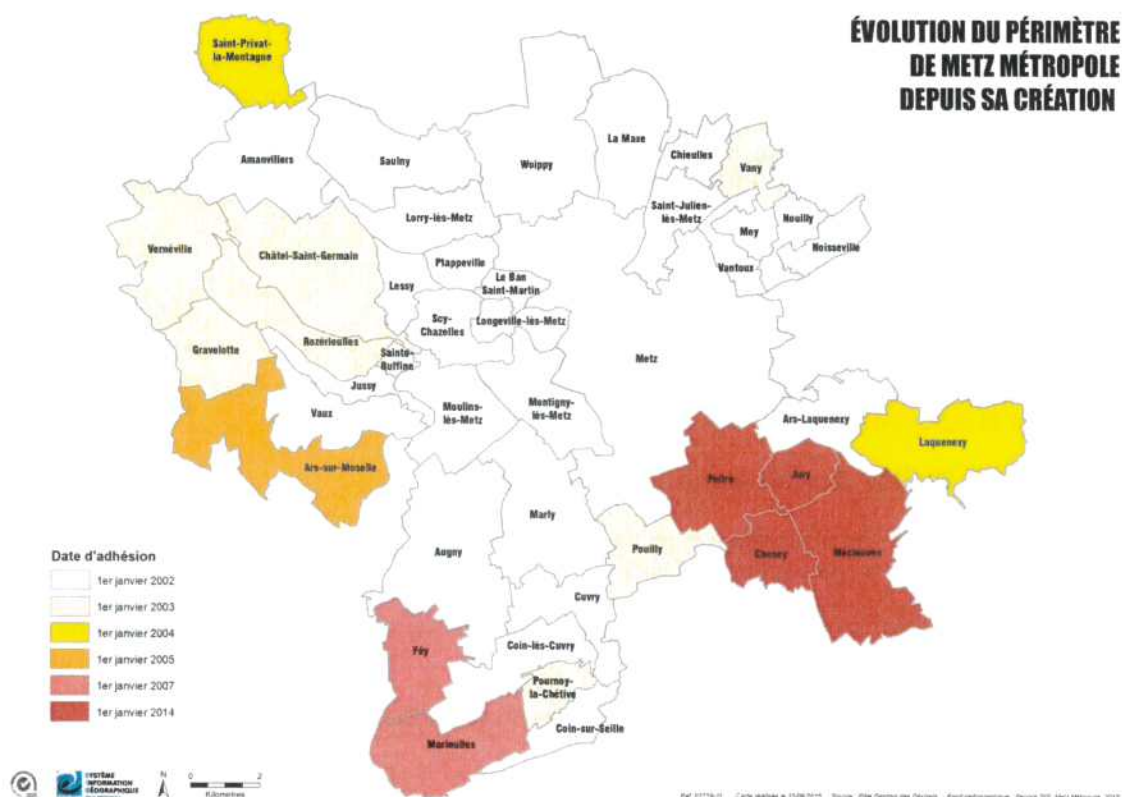
1. La compétence " Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "

1.1. La Métropole Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002. Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1er janvier 2018, la Métropole, dénommée " Metz Métropole " par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En 2019, elle regroupe 44 communes et compte 226 287 habitants*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2018)



1.2. Les compétences de Metz Métropole

La Métropole exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie
 - Dont la compétence " **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** "

1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole

Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole " Metz Métropole " exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence " Gestion des déchets ménagers et assimilés ".

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Métropole " Metz Métropole " est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction du Cycle des Déchets (DCD) est constituée de trois entités : le Pôle Exploitation Territoriale (PET), le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD) et de la Mission Qualité Sécurité Environnement. Elle compose la régie directe de Metz Métropole.

En 2019, le PET assure principalement et pour toutes les Communes membres de la Métropole :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- La collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous ;
- Les missions de distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV).

Le POGD assure principalement les missions suivantes :

- Etudes, mise en œuvre et suivi de projets ;
- Veille réglementaire et définition des stratégies ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets ;

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Politique sécurité, et management qualité.

La Direction du Cycle des Déchets mobilise 240 agents dans l'exercice quotidien de ses missions de service public

La Direction du cycle des déchets s'appuie sur un parc de 85 véhicules.

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2019, HAGANIS compte 109 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 263 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Des sacs de collecte ;
- Des bacs ;
- Des points de regroupement (PR) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV).

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules de service ne peuvent accéder au point de collecte, des Points de Regroupement (PR) sont créés. Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

Historiquement, les Journaux Revues Magazines (JRM) (en complément de leur collecte en porte-à-porte en sacs transparents) et le verre étaient collectés en PAV. Certains quartiers étaient également desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes aériennes pour l'apport volontaire du Tri (EMR + JRM), en complément de la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de la conteneurisation, les bornes aériennes verre et JRM installées sur certains points ont été remplacées par des bornes enterrées pour le premier flux et par des bornes enterrées Tri pour le second. Ainsi, les PAV associent majoritairement les 3 flux : OMR, Tri, et verre.

La création de nouveaux PAV a également été la solution de conteneurisation retenue pour certains quartiers ou sites car elle permet de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public et donc une meilleure intégration paysagère, notamment dans les zones denses. Cette solution favorise également l'optimisation des tournées de collecte.

Enfin, dans le cadre du projet de conteneurisation, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés des sacs de pré-collecte ou sacs de portage. Ces sacs, format cabas grande surface réutilisables, permettent aux usagers de transporter leurs déchets recyclables du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (points de regroupement ou points d'apport volontaire).

1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation CNAM R 437 permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2019.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

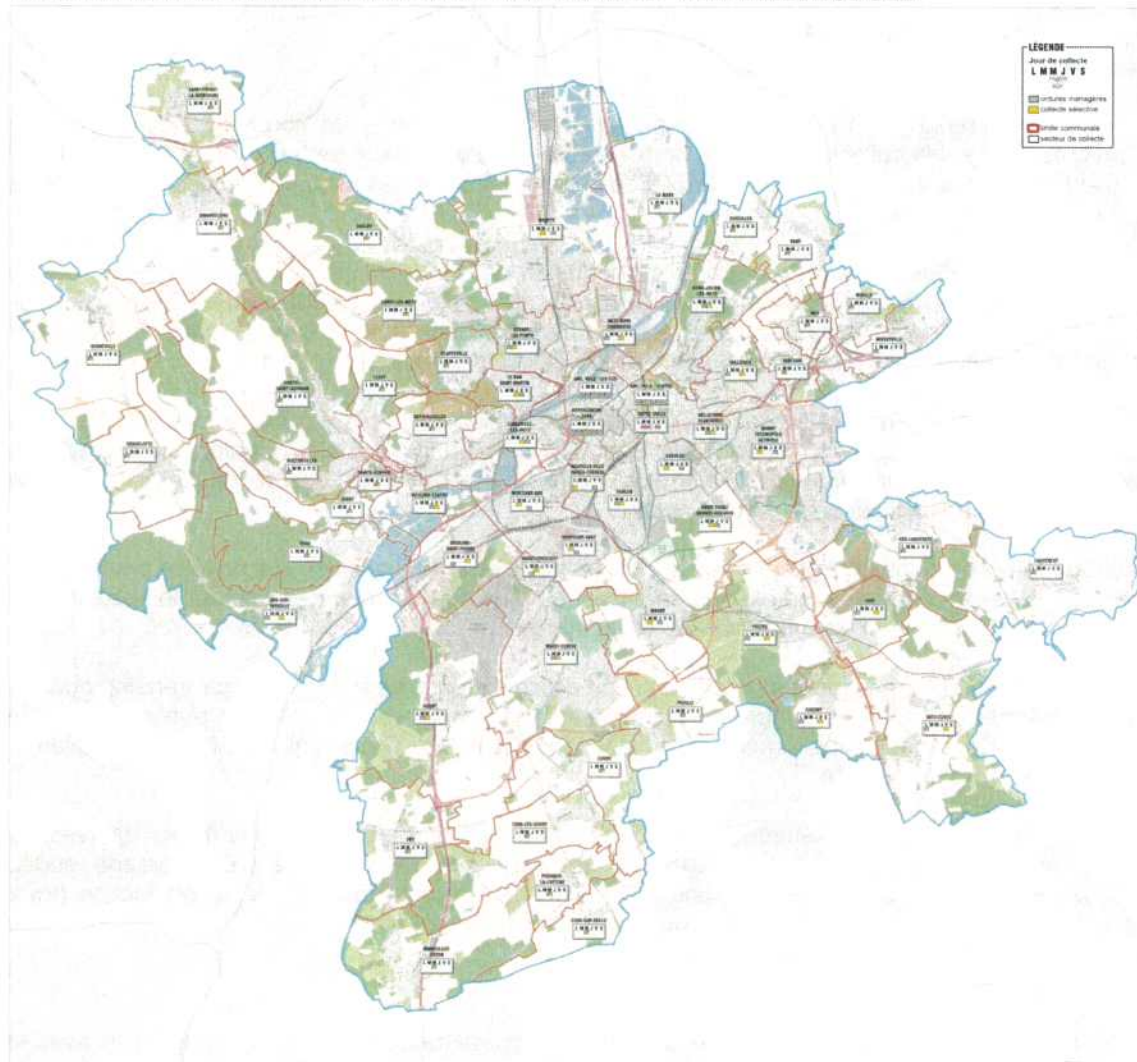
1.3.2.2. La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte

La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres de Metz et d'Ars-sur-Moselle. Les secteurs conteneurisés du centre de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hyper-centre de Metz est collecté en C6 (6 collectes par semaine). Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie ainsi que des prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies à partir de différentes données de calcul telles que la densité de population, le type d'habitat ou les zones de passage. Depuis 2018, les bornes enterrées nouvellement posées ont également été dotées de sonde de remplissage permettant de suivre le taux de remplissage des cuves et d'adapter la fréquence de collecte.

1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1m³ par jour et par foyer. Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 43 autres communes de la Métropole sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Des collectes spécifiques du verre produit par les professionnels de la restauration et des cartons des commerçants sont assurées par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

1.4. Les unités de traitement

1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés par an (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). 98 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 2 % sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

En 2019, 16 821 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 15 718 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 103 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 12 620 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 098 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2019, 110 350 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 101 646 tonnes d'ordures ménagères, et 5 607 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 109 958 tonnes a permis de produire 307 653 tonnes de vapeur et la vente de 218 459 MWh (18 784 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2019, avec un taux de 91,1 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 18 620 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2 ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 200 tonnes de métaux non-ferreux et 3 298 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.4.2. Les déchèteries

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants des communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 231 277 habitants (base Insee 2016).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets incinérables	Textiles, linges et chaussures
Cartons	Déchets diffus spécifiques
Déblais-gravats	Radiographies
Bois	Emballages souillés
Déchets verts	Pneumatiques
Déchets non incinérables	Tubes fluorescents
Métaux	Piles
Batteries	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires	Huisseries
Huiles de vidange	Livres

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés. L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes autorisées et payant pour les professionnels (interdit à Peltre).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes qu'elle accueille du lundi au vendredi.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

Bois de classe A et Abio (palettes et caisses en bois non trait, déchets verts de diamètre > 12 cm)	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
Bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	Plâtre
Déchets verts	Déblais – Gravats
Métaux	Verre ménager
Carton	Balayures
Déchets non incinérables	Huisseries (bois, pvc, aluminium)
Déchets incinérables	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

32 228 dépôts ont été enregistrés en 2019, générant 58 011 tonnes de déchets.

Le centre de transfert rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et en organise le transport vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2019, la PAVD a accueilli 11 764 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

1.5. Les relations contractuelles

1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du " pollueur-payeur ", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage (CITEO)	Emballages ménagers
Eco Folio (CITEO)	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
OCAD3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linges et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

1.5.2. Les marchés publics

N°	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE EN MOIS	TITULAIRE	MONTANT HT : - MAXI ATTRIBUÉ ou - SANS MINI SANS MAXI
1331	LAVAGE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉS (PAVE) ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENS (PAVA)	09/06/2015	48	NAPOLI FRÈRES	500 000,00
1365	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENLÈVEMENT DES CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE METZ ET SECTEURS LIMITOPHES	29/07/2015	48	EMMAÛS	59 027,00
1312.1	COMPOSTEURS DOMESTIQUES INDIVIDUELS : COMPOSTEURS BOIS	31/08/2015	48	EMMERAUDE CRÉATION	140 000,00
1312.2	COMPOSTEURS DOMESTIQUES INDIVIDUELS : COMPOSTEURS PLASTIQUE	31/08/2015	48	QUADRIA	140 000,00
1466	TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE VRD RELATIFS A L'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	08/12/2016	36	COLAS	4 000 000,00
1468	FOURNITURE DE BACS ROULANTS COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	15/12/2016	48	SULO France SAS	6 000 000,00
1464	LOCATION ENTRETIEN DES PARKAS DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	22/12/2016	36	LA FENSCH	80 000,00
1465	LOCATION ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION DES DÉCHETS	22/12/2016	36	LA FENSCH	50 000,00
1463	GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE	26/01/2017	48	SACPA	556 000,00
1467	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	26/01/2017	48	ESE France	8 000 000,00
1485	FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	03/02/2017	48	ESPACE URBAIN Sous-traitant : NAPOLI Frères	1 500 000,00
1478	LOCATION ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	01/03/2017	34	ELIS	200 000,00
1501.1-0	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE : RIPEURS	29/03/2017	notif à 31/12/17 + 2X12	ID'ÉES INTÉRIM	250 000,00

1501.2	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIEURE : CHAUFFEURS AMBASSADEURS DU TRI AGENTS DE DISTRIBUTION MAGASINIER COORDINATEURS	29/03/2017	notif à 31/12/17 + 2X12	ADECCO	250 000,00
1526-0	LAVAGE ENTOURAGE ET BACS PR	17/08/2017	36	ANCO S.A.S.	100 000,00
C170038PGD	ÉTUDE POUR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE COMMUNALE	07/09/2017	24	ORGANEO	25 000,00
1549	ACQUISITION D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR POUR LE DÉSEMPILAGE ET LE DÉPLACEMENT DES BACS	17/10/2017	3	TOYOTA	21 292,00
1586.1	FOURNITURE DE CARBURANTS : VL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1586.2	FOURNITURE DE CARBURANTS : PL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1589-0	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE MOBILES DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	12/03/2018	36	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
2018D507	LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DE LA DIRECTION DU CYCLE DES DÉCHETS DE METZ METROPOLE	30/04/2018	36	INITIAL	15 000,00
2018502A	FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS	07/05/2018	24	RF CONCEPTION Cotraitant 2 : SYSOCO Cotraitant 3 : ORTEC SASU	SANS MINI SANS MAXI
2018540.1	ACHAT DE VÉHICULES POUR METZ MÉTROPOLE : BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES 20M ³ BI-COMPARTIMENTÉE	01/10/2018	34 semaines	HERMENT	223 600,00
2018540.2	ACHAT DE VÉHICULES POUR METZ MÉTROPOLE : CHÂSSIS 26T GRUE ET BENNE À COMPACTION 16M ³	01/10/2018	38 semaines	HERMENT	233 250,00
2018540.3	ACHAT DE VÉHICULES POUR METZ MÉTROPOLE : 2 MINI BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 5M ³ AVEC RELEVEUR	01/10/2018	20 semaines	MAM	139 822,00
2018540.4	ACHAT DE VÉHICULES POUR METZ MÉTROPOLE : BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA COLLECTE DES CENTRES VILLES ET VOIES À ACCÈS RESTREINTS	01/10/2018	27 semaines	FOREZ BENNES ENVIRONNEMENT	120 000,00

2018596A1	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	MINERIS	SANS MINI SANS MAXI
2018596A2	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX PAPIER	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018596A3	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR ET EMR	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2019564.1	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : EPI	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.2	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : PARKAS HAUTE VISIBILITÉ	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.3	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : VÊTEMENTS DES AGENTS DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019545A	LAVAGE ET MAINTENANCE DES PAVE	24/09/2019	notif à 31/12/2019 + 3X12	NAPOLI FRÈRES	SANS MINI SANS MAXI
2019572.1	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	36	EMERAUDE CRÉATION	SANS MINI SANS MAXI
2019572.2	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	36	QUADRIA	SANS MINI SANS MAXI

2. Les principales évolutions en 2019

2.1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a formulé plusieurs préconisations à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité du personnel de collecte :

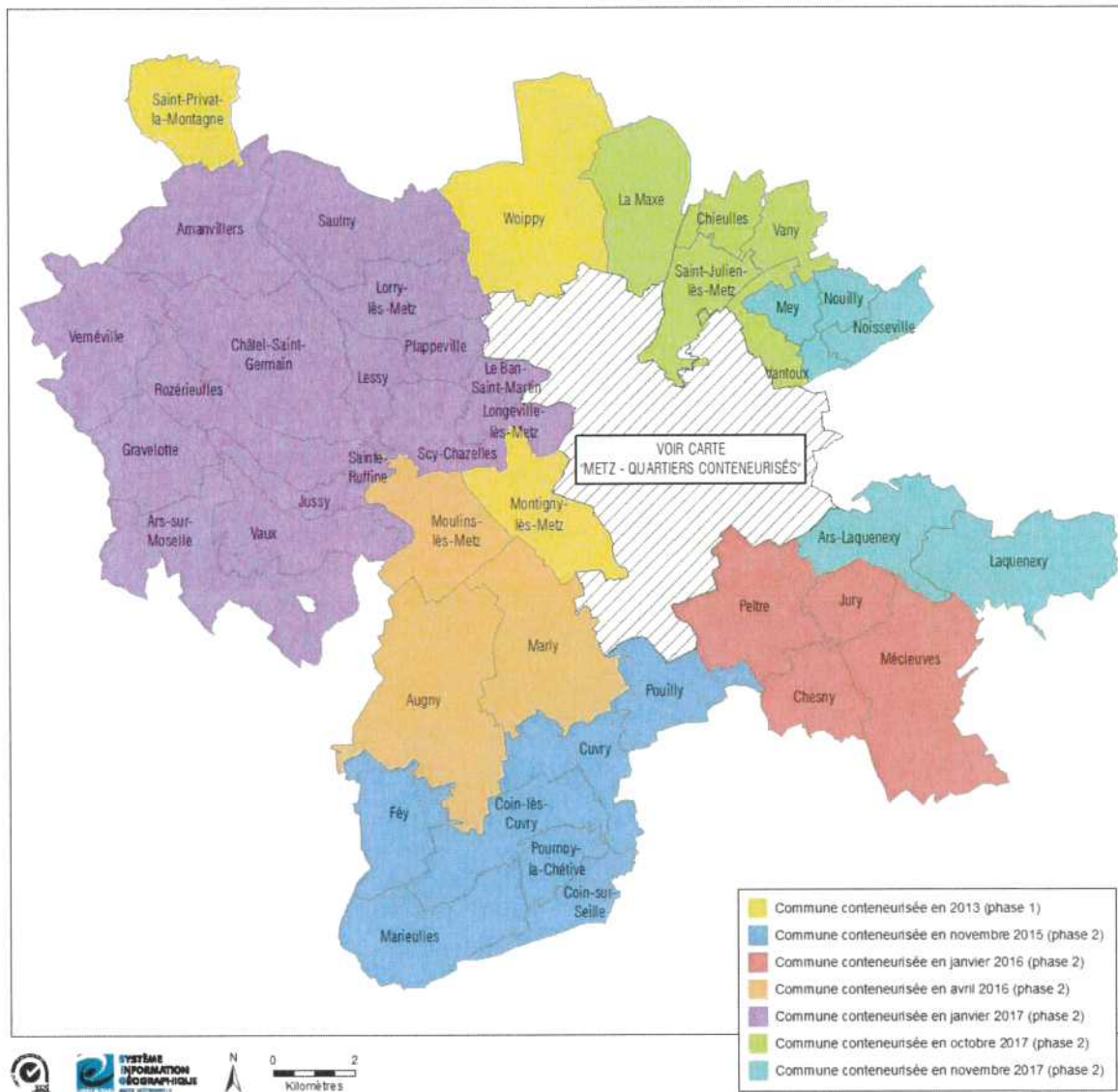
- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire ;
- supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible ;
- collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques et dorsolombaires ainsi que les risques liés aux piqûres, blessures diverses ou risques biologiques.

Au regard de ces éléments et pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de propreté urbaine, Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. Ce projet devait également permettre d'optimiser le service de collecte grâce à la mise à disposition de contenants de stockage des déchets mieux adaptés aux volumes produits par les usagers.

Après une phase d'expérimentation en 2013 et 2014, le schéma de conteneurisation du territoire a été défini dans sa totalité en 2015 puis progressivement déployé depuis.

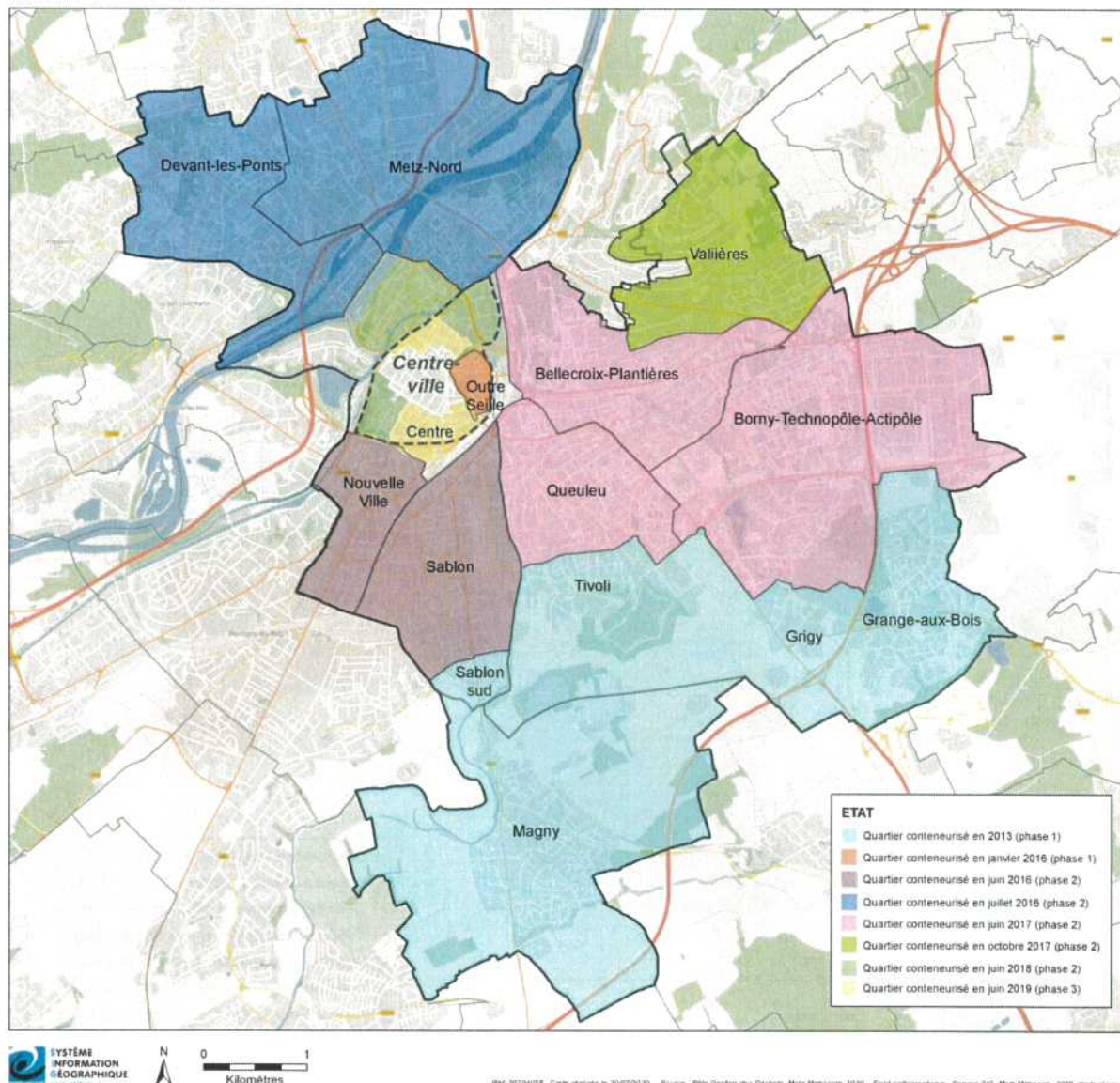
En 2019, 24 PAVE ont été installés, dont 18 à Metz et 6 sur d'autres communes (Ars-sur-Moselle, Nouilly, Sainte-Ruffine, Scy-Chazelles, Vany et Vaux). Cela représente un total de 108 cuves enterrées implantées au cours de l'année. Sur l'année 2019, 85 PR ont été retirés sur l'ensemble de la Métropole (dont 80 à Metz). 81 d'entre eux sont en lien avec l'implantation d'un PAVE.

METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



REF: 2007-01 - Date de mise à jour: 27/04/2018 - Source: RS de Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2018 - Photo Géographique - Service SIG, Metz Métropole, 2017, 2018, 2019, 2020

METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



Un second périmètre du centre-ville de Metz a été conteneurisé en 2019 soit 988 adresses pour 4 943 foyers et 11 200 habitants. 575 bacs ont été distribués, seulement 17 % des entités du périmètre étant dotables. Après déploiement, les tournées de collecte ont été réorganisées et les fréquences révisées comme suit :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles : 3 fois par semaine au lieu de 6 ;
- Collecte sélective des emballages : 1 fois par semaine.

2.2. L'économie circulaire et la prévention des déchets

Après une année 2018 dense pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), concrétisée notamment par un avis de la Commission d'élaboration et de suivi sur le projet final en mai et son adoption par le Conseil Métropolitain en juillet, l'année 2019 marque une période de transition.

Les actions mises en œuvre depuis le premier plan de prévention des déchets 2010-2015 ou initiées plus récemment ont nécessité des développements afin, d'une part, d'en assurer la pérennité et, d'autre part,

d'opérer les changements d'échelle nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction des DMA fixés en lien avec les membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) :

- Une baisse de 10 % en 2020 par rapport à 2010, soit 54 kg/hab. évités ;
- Une de 8 % en 2023 par rapport à 2016, soit 42 kg/hab. évités.

3 conseillers en prévention et valorisation des déchets assurent le déploiement des actions.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel

Un formulaire en ligne sur le site Internet de Metz Métropole a permis de moderniser la procédure de commande d'un composteur par l'utilisateur. 770 composteurs individuels ont ainsi été mis à disposition en 2019, contre 643 en 2018, soit une hausse de près de 20 %.

30 foyers ont également bénéficié de la mise à disposition de lombricomposteurs individuels dans le cadre d'une expérimentation.

- Compostage collectif

15 nouveaux sites de compostage " en pied d'immeuble " ont été équipés en 2019, pour un total de 90 sites depuis le début de l'opération en 2012. Près de 2 300 usagers bénéficient ainsi de ce type d'équipement.

1 nouveau site de compostage de quartier a été installé en 2019 dans le quartier de Metz Queuleu, ce qui porte à 5 le nombre de sites en fonctionnement sur la Métropole.

- Réutilisation des sapins de Noël

1 954 sapins ont été récupérés à l'échelle de la Métropole, auprès de 8 communes ou hors partenariat pour 3 communes, pour 14 tonnes de broyat obtenues. 4 482 sapins ont ainsi été récupérés depuis le début de l'opération en 2017.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- En restauration collective

En 2019, 4 communes ont rejoint le projet " zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger " porté par la Métropole depuis 2017. Cela porte à 22 le nombre de structures de restauration engagées, soit 2 320 enfants concernés pour un total de 340 000 repas servis chaque année. La Ville de Metz a également initié cette démarche auprès de 8 de ses restaurants.

- En restauration commerciale

La Métropole a choisi de promouvoir la pratique du " Gourmet Bag " (doggy bag à la française) en mettant à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Près de 100 restaurants se sont engagés dans la démarche en 2019 et 15 000 boîtes "gourmet bag" leur ont déjà été distribuées. Leur utilisation par les clients a potentiellement permis d'éviter le gaspillage de 1,5 tonne de nourriture.

- La Conserverie Locale

L'association Partage Ton Frigo a développé un atelier de transformation de fruits et légumes nommé "La Conserverie Locale", installé au sein du tiers-lieu BLIIIDA. Depuis le démarrage des productions en avril 2019, la conserverie a transformé près de 3 800 kg de fruits et légumes, ce qui représente 8 800 produits confectionnés en 7 mois.

Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

- Filière Livres

Metz Métropole apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecyclLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre. 19 tonnes soit près de 32 000 livres ont ainsi pu être collectés en 2019, en vue d'un réemploi ou d'un recyclage.

- Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union. En 2019, les 63 conteneurs installés dans 31 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter près de 310 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

- Collectes zéro gaspi

994 donateurs ont apporté 27 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries d'HAGANIS par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville.

- Annuaire des réparateurs

La marque " Répar'acteurs " permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau commence à se développer en Moselle et 8 des 274 artisans du territoire Métropolitain répertoriés dans l'annuaire de la réparation sont aujourd'hui labellisés.

- Trucothèque

La trucothèque est un lieu animé par des bénévoles au sein duquel sont stockés une multitude d'objets variés destinés à être prêtés, donnés, empruntés... mais toujours sans aucune contrepartie financière. Après une première expérience réussie à Metz Bellecroix, l'association MOTRIS a ouvert un second "magasin" dans le quartier Outre-Seille, rue des Allemands.

Axe 4 : Consommation responsable

- Filière gobelets lavables

Metz Métropole a choisi de réaliser une étude d'impact avant de développer une filière de gobelets lavables afin de s'orienter vers une solution responsable, prenant en compte les contraintes techniques, sanitaires et environnementales.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

- Services de la Métropole

Le service prévention et valorisation des déchets a été associé à l'organisation des vœux du Président ainsi qu'aux réflexions relatives au futur déménagement du siège de la Métropole afin d'optimiser la gestion des déchets lors de ces événements majeurs.

- Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

2 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2019. Depuis le début de l'opération en 2016, 23 structures professionnelles, dont 5 non-soumises à la RS mais intégrées à la démarche en raison de leur exemplarité, ont ainsi été accompagnées dans le cadre de la démarche proposée par la Métropole. 7 d'entre elles se sont engagées dans des actions de prévention et/ou de valorisation de leurs déchets.

- Eco-défis

Action portée par la Direction du Territoire Durable, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable. En 2019, 38 entreprises artisanales ont été accompagnées dans la réalisation de 320 défis, dont 95 étaient en lien avec la gestion des déchets.

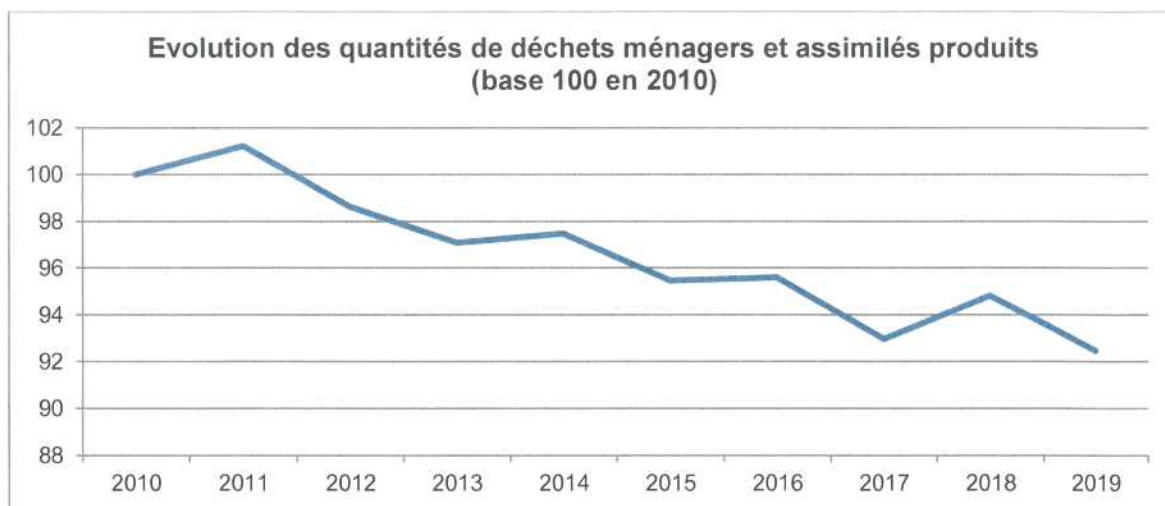
Axe 6 : Transversalité

- Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par la Métropole, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) a notamment permis de sensibiliser près de 900 personnes aux travers d'actions organisées avec le soutien de 19 structures locales : Metz Pôle Services, Motris, CLCV Woippy et Metz-Nord, Graoulab, MJC Boileau Pré Génie/Saint-Eloy, Association Le Cœur à l'Ouvrage, Prenons le Guidon, CPN Coquelicots, Englishstyle, Graine d'Ortie, Partage ton Frigo, Day by Day, La Jeune Chambre Économique de Metz, CLCV de Marly, MJC de Borny, Les Petits Débrouillards, Emmaüs, Oppidum, Metz à vélo.



Les actions mises en œuvre en matière de prévention des déchets ont permis une baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés produits de 7,5 % entre 2010 et 2019, soit 45,7 kg/hab. évités.

2.3. L'augmentation des performances de tri

En 2018, Metz Métropole a signé un nouveau contrat CAP dit " CAP 2022 – Barème F " avec Citeo (nouvel éco-organisme national de la filière REP Emballages ménagers et Papiers issu de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio). Par cet engagement, la Métropole a souhaité contribuer à l'atteinte de l'objectif national, renouvelé dans la loi de Transition énergétique pour une croissance verte d'août 2015, de 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers d'ici 2022.

Un plan d'actions stratégique a été élaboré en vue d'une part d'augmenter, les performances de collecte et de recyclage des emballages et papiers et, d'autre part, d'améliorer la qualité du tri.

Ce plan est composé de 13 actions, dont 8 sont directement portées par le service prévention et valorisation des déchets. Une conseillère en sensibilisation et valorisation des déchets assure le pilotage et les actions sont déclinées sur le terrain par une coordinatrice et 9 ambassadeurs du tri et de la prévention (ADTP). Un assistant administratif apporte son soutien à l'équipe pour la saisie des données et le suivi d'activité notamment.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

Un état des lieux des bornes de collecte du verre d'emballage implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain a été réalisé en vue d'un remplacement des bornes dégradées et d'une densification du maillage qui débutera en 2020.

Principaux constats :

- La dotation moyenne est d'1 borne pour 506 habitants en milieu urbain et d'1 borne pour 347 habitants en milieu rural ;
- De fortes disparités en matière d'équipement des communes ont été relevées, d'1 borne pour 132 habitants à 1 borne pour 1 480 habitants ;
- Le parc est vieillissant et pose des problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite notamment.

Action 2 : Amélioration de la qualité du tri dans les PR

Un diagnostic des 300 points de regroupement (PR) du territoire (contrôles qualité, caractérisations, état général) a permis de collecter les données nécessaires à l'élaboration de scénarios d'expérimentation en vue d'améliorer la qualité du tri. Cette expérimentation sera déployée en 2020 sur une sélection de 12 PR représentatifs de la manière suivante :

- Pour les PR du scénario 1, les bacs jaunes classiques seront remplacés par des bacs à couvercle operculé empêchant l'introduction de déchets type encombrants ou sacs d'ordures ménagères ;
- Pour les PR du scénario 2, les bacs seront remplacés par une borne aérienne d'apport volontaire installée dans le claustra.

Ces changements seront accompagnés d'une sensibilisation spécifique des usagers par les ambassadeurs du tri. En fin d'expérimentation, l'analyse des résultats obtenus en matière de qualité et de quantité du tri permettra de juger de la pertinence de ces scénarios, en vue de leur déploiement à l'échelle du territoire métropolitain.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction du Cycle des Déchets

Compte-tenu du déménagement annoncé des locaux d'Harmony Park vers la Maison de la Métropole, il a été décidé d'orienter cette action vers une sensibilisation de l'ensemble des agents à la prévention et au tri des déchets.

Actions 4 et 7 : Déploiement du tri en habitat collectif et conduite de campagnes de sensibilisation ciblées

2 228 foyers ou entreprises répartis sur 7 communes de la Métropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte à porte. 946 foyers ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri dans le cadre d'actions de sensibilisation ciblées auprès des résidents en habitat collectif de 5 communes de la Métropole.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 8 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Saint Privat la plage, Metz plage, Fête de l'écologie à Woippy, Grande récup' de l'Agora, Crapauds et Rose'n'Roll...

Le service prévention et valorisation des déchets a également animé un stand lors du G7 de l'environnement qui s'est tenu à Metz les 5 et 6 mai 2019.

26 ateliers ont permis la diffusion des consignes de tri auprès de 794 personnes. Ces animations ont notamment été réalisées en pied d'immeubles, auprès de résidents en foyers d'hébergement ou d'enfants en accueils de loisirs.

Action 8 : Accompagnement des professionnels

Une démarche d'accompagnement a été initiée auprès de trois collèges pour le développement du tri des emballages et papiers au sein des établissements.

Action transversale : Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte

L'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi au travers de 70 actions menées sur 7 communes, dont Metz où la totalité de la couronne extérieure a été conteneurisée. 4 639 foyers et professionnels ont ainsi été sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention.

22 actions correctives post-conteneurisation et de rappel du règlement de collecte ont également été réalisées sur 6 communes, soit 561 foyers et professionnels sensibilisés.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : caractérisation et contrôles qualité

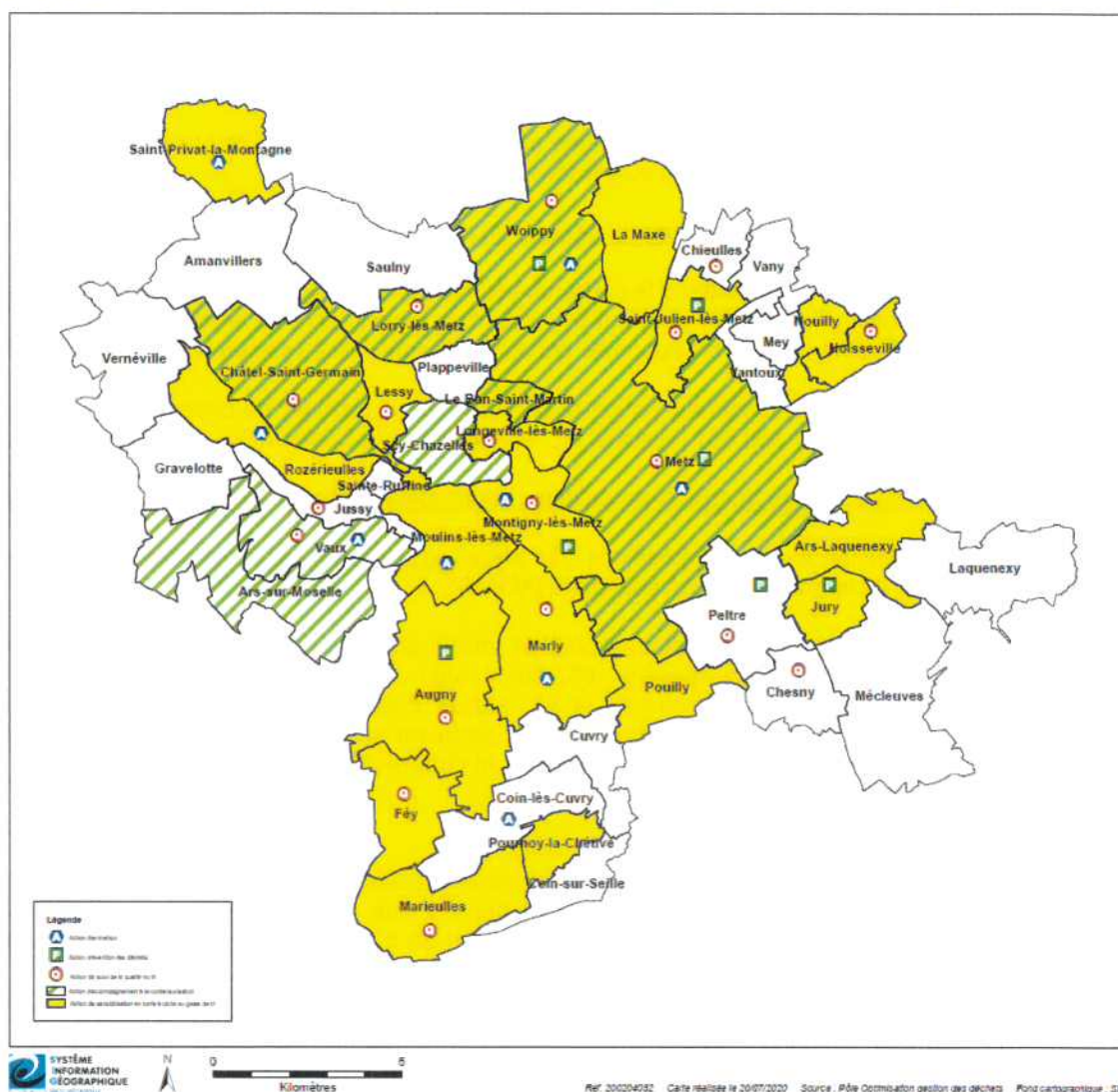
Les ADTP ont participé à 4 caractérisations des emballages ménagers recyclables (EMR) issus des collectes de tri de 3 communes, organisées par HAGANIS.

Les ADTP ont également effectué 22 contrôles de terrain afin d'évaluer visuellement la qualité du tri dans les bacs présentés par les usagers : 857 contenants ont été vérifiés dont 353 avec une bonne qualité de tri, 441 avec quelques erreurs et 67 refusés à la collecte en raison de la trop grande proportion d'erreurs. Les principales erreurs de tri portaient sur la présence de films et barquettes plastique, d'ordures ménagères ou de textiles, linges et chaussures.

Soutien aux actions de prévention

Enfin, en 2019, les ADTP ont participé au développement des actions de compostage ainsi qu'à la distribution des Gourmet Bag. Ils ont également apporté leur soutien à la cellule prévention pour l'organisation et l'animation de la journée "Le Père Noël en a ras la hotte" qui s'est tenue lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Actions menées par les Ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets en 2019



Le programme pédagogique

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de Metz Métropole depuis de nombreuses années. En partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire est décliné pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2018-2019, 129 classes, réparties dans 30 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 92 l'année précédente. 2 796 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

2.4. La Redevance Spéciale (RS)

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS).

La RS est depuis déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement :

- Le 11 décembre 2017, le Bureau a voté le déploiement de la phase 3 à compter du 1^{er} janvier 2019, avec un seuil d'assujettissement fixé à 4 000 litres hebdomadaires de déchets ;
- Un groupe de travail composé d'élus de la Commission Collecte, Traitement et Valorisation des déchets a permis de préparer le bureau du 11 juin 2019 visant à déployer la phase 4 du projet. À partir du 1^{er} janvier 2021, la RS s'appliquera ainsi à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

Le mode de facturation, initialement basé sur le nombre de bacs mis à disposition du redevable, a été assoupli pour prendre en considération les variabilités des usagers (moyenne sur périodes d'ouverture). Le principe de complémentarité du financement du service public a également été mis en place.

Le coût des déchets recyclables est aujourd'hui fixé à 0,020 €/litre et celui des déchets non-recyclables à 0,038 €/litre.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

En 2019, parmi les 124 non-ménages contactés, 82 ont vu leur production de déchets être inférieure au seuil de RS (réorganisation interne de la gestion des déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) et 3 ont choisi de faire appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables :

- 65 engagements ont pris effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- 15 nouveaux engagements ont été signés en cours d'année ;
- 4 sites engagés ont fermé ou sont passés sous le seuil de 4 000 litres.

Ainsi, au 31 décembre 2019, 115 conventions sont actives.

2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de la période 2018-2019

Dans le cadre de la conteneurisation, le service a principalement été mobilisé dans l'analyse et la réduction des manœuvres dangereuses lors de l'action de collecte au cours des dernières années.

- En 2018

Le déploiement de la conteneurisation a permis de diminuer la pénibilité du travail, grâce à la suppression de la manutention des sacs (hors hyper-centre de Metz). L'accroche des bacs au releveur occasionnant toutefois un ralentissement du rythme de collecte (allongement de 20 % du temps de collecte), une nouvelle organisation du travail a donc été mise en place au 1^{er} janvier 2018, entérinant notamment la fin du "fini-quitte".

Compte-tenu du nombre d'agents exposés à des postes à risques, la Direction du Cycle des Déchets a été désignée comme "direction pilote" pour la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à prévenir les conduites addictives. Portée par l'encadrement (31 encadrants formés), la démarche a permis de sensibiliser, via le Centre Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle (CDPA57), 130 agents (soit 62 % de l'effectif) au cours de 8 sessions de 2 heures.

- En 2019

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, Metz Métropole a continué à :

- Mettre en œuvre des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Communautaire (CTC) et sur les sites extérieurs ;
- Déployer des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...) ;
- Organiser des ¼ d'heure sécurité à destination des agents.

2.5.2. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2019 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours
CACES Grues auxiliaires	1	2
CACES Grues auxiliaires	4	3
FCO Transport de marchandises	1	5
FIMO transport de marchandises	3	20
Formation Quadricycle	1	1
Formation sécurité préalable à la prise de poste des ripeurs	20	0,5
Formation sécurité préalable à la prise de poste des ripeurs saisonniers	3	0,5
La prévention des agressions verbales et physiques	1	2
Sensibilisation à la prévention des risques liés à l'entretien des espaces verts	1	2
Accompagner les personnels exposés aux conduites agressives	15	2
Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	2	2,5
Le stress professionnel : l'identifier, le prendre en considération et le prévenir	3	3
Travail sur écran	1	0,5
Utilisation ou manipulation des extincteurs	1	0,5

2.5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 30 accidents de travail avec arrêt (43 en 2018) ;
- 0 maladie professionnelle (0 en 2018) ;
- 2 accidents de travail sans arrêt (7 en 2018) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2018).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux d'absentéisme
2015	62,71	4,23	11,06
2016	75,25	4,60	15,65
2017	67,73	4,25	13,31
2018	107,86	5,18	16,77
2019	69,95	3,26	16,32

Le taux de fréquence et le nombre d'accidents du travail ont fortement baissé par rapport à 2018 et se rapprochent des valeurs des années précédentes.

Près de 45 % des sièges des lésions se situent au niveau mains-bras-épaules et membres inférieurs (genoux et cuisses). Les luxations et entorses représentent 40 % des natures des lésions. Un plan d'actions spécifique sera engagé en 2020 afin de réduire le nombre d'accidents sur ces sièges et natures des lésions. À partir du second semestre 2020, une analyse systématique des accidents ayant nécessité de l'arrêt sera réalisée. Ces analyses suivies d'actions correctives et préventives, couplées à la mise à jour du Document Unique, devront permettre de poursuivre la réduction du nombre d'accidents.

Le taux de gravité est également en baisse par rapport à 2018 et en dessous des valeurs des 4 dernières années. Les accidents survenus en 2019 ont donc dû nécessiter moins de jours d'arrêt.

Le taux d'absentéisme reste proche de la valeur de 2018. Le taux de fréquence ayant baissé, de fait c'est le nombre de jours d'arrêt maladie qui est quant à lui en augmentation significative.

2.5.4. Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction du Cycle des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.6. Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers ", est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction du Cycle des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@metzmetropole.fr) ou via un numéro unique (03 87 20 10 10), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, soit 50h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2019, 25 000 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées, dont :

- 10 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 68 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 4 % de mises en relation ;
- 18 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2019, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 53 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 3 % pour la distribution des sacs ;
- 23 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 7 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

2.7. Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre en direct à l'utilisateur sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien direct avec les équipages.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...) ;
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, au travers des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Au 31 décembre 2019, 197 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

Parmi celles-ci :

- 158 sont configurées en navigation et permettent de suivre un parcours type ;
- 30 portent sur des activités non prévues en parcours ;
- 2 sont utilisées pour des événements ponctuels ;
- 7 doivent être intégrées en navigation.

3. Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1. Les sacs

En 2019, seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 444 900 sacs pour la collecte des ordures ménagères (797 100 en 2018)
- 208 500 sacs transparents pour la collecte sélective (537 000 en 2018)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2. Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2019, 1 613 bacs OMR et 1 784 bacs EMR ont été distribués.

683 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2019, 49 945 bacs OMR, 5 966 bacs OMA et 48 218 bacs EMR sont en service.

3.1.3. Les points de regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire enterrés (PAVE). Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAVE ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2019, 272 PR sont en service, contre 360 un an plus tôt.

3.1.4. Les points d'apport volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2019, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

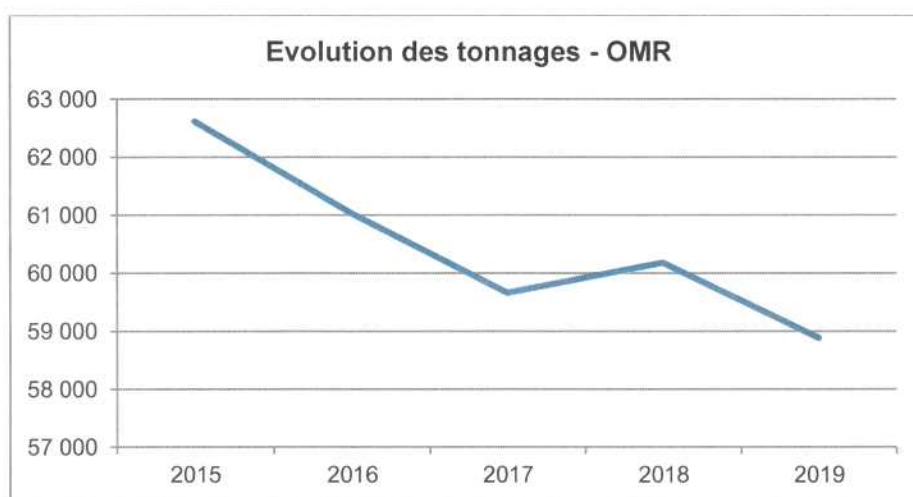
- 325 bornes aériennes dont 226 colonnes verre et 99 colonnes JRM ;
- 306 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 250 bornes verre ;
 - 91 bornes JRM ;
 - 508 bornes OMR ;
 - 257 bornes EMR/JRM.

3.2. Les tonnages collectés

3.2.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	67 230	/	/	300,3
2015	219 905	62 611	-6,9%	-6,9%	284,7
2016	218 916	61 027	-2,5%	-9,2%	278,8
2017	219 880	59 657	-2,2%	-11,3%	271,3
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



Après une légère augmentation en 2018, les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées baissent à nouveau de plus de 2 %. La baisse du ratio par habitant est accentuée par l'augmentation de la population pour s'établir à 260,2 kg/habitant/an.

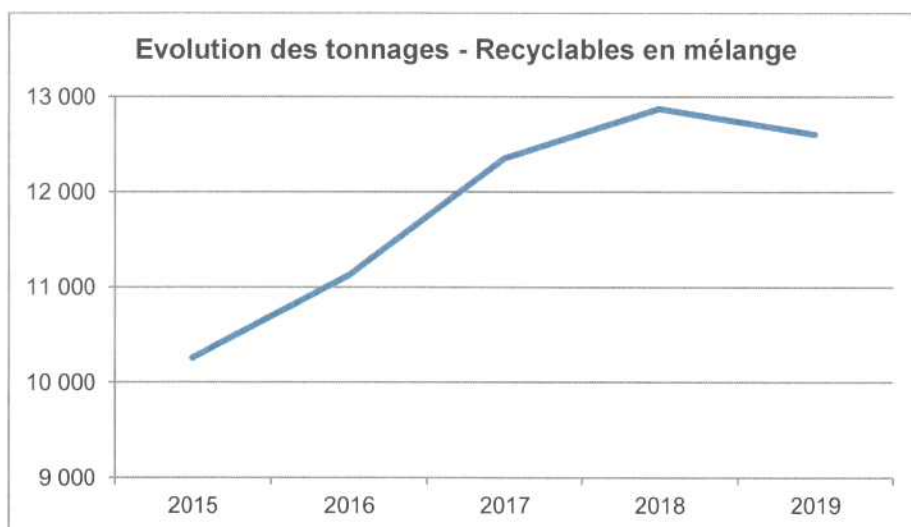
3.2.2. Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	9 272	/	/	41,4
2015	219 905	10 254	10,6%	10,6%	46,6
2016	218 916	11 126	8,5%	20,0%	50,8
2017	219 880	12 354	11,0%	33,2%	56,2
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



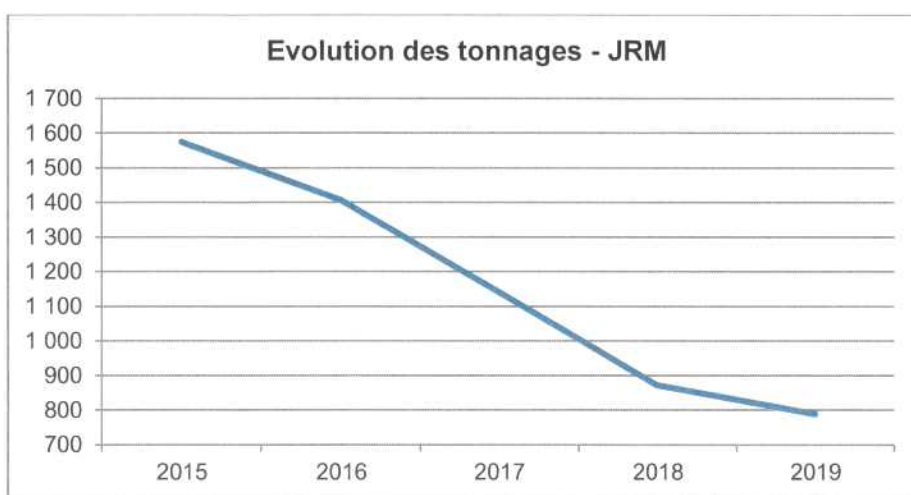
Des bacs d'emballages ménagers recyclables présentés dans les points de regroupement (PR) ont également dû être déclassés en ordures ménagères résiduelles compte-tenu de leur non-conformité avec les consignes de tri. Le déploiement d'une action spécifique devra permettre d'améliorer la qualité du tri dans les PR (cf. 2.3. L'augmentation des performances de tri – Action 2).

Enfin, certains usagers s'orientent vers de nouvelles habitudes de consommation dans le cadre de démarches éco-responsables et évitent d'utiliser des produits jetables ou sur-emballés. Après des années d'augmentation des quantités collectés, en lien avec l'optimisation continue des équipements de pré-collecte déployés, il est possible que 2018 constitue un seuil plafond. La tendance sera donc à vérifier dans les années à venir.

3.2.2.2. Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	2 350	/	/	10,5
2015	219 905	1 574	-33,0%	-33,0%	7,2
2016	218 916	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	219 880	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019

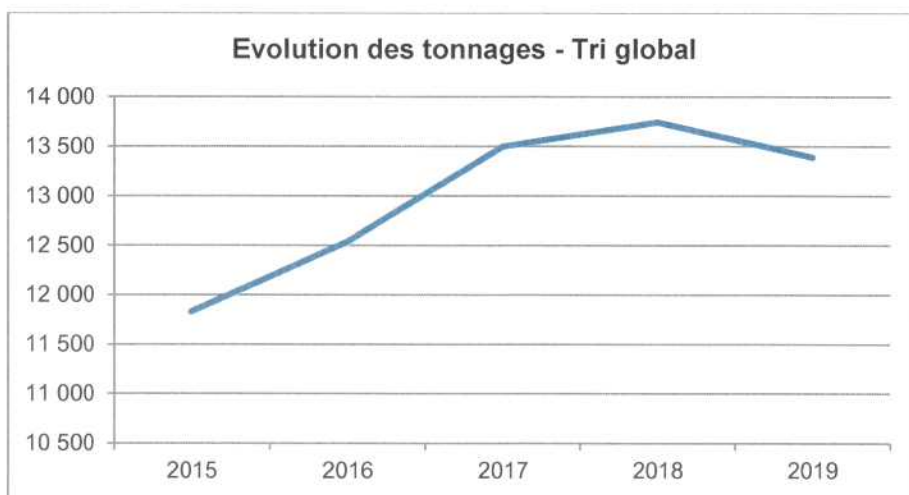


Depuis 2013, Metz Métropole harmonise la collecte des déchets à l'échelle de son territoire en remplaçant les bornes destinées à la collecte du papier par des bornes dédiées à la collecte du tri en mélange, ce qui implique un transfert entre ces 2 flux. Entre 2018 et 2019, 7 bornes aériennes et 6 bornes enterrées Papier ont ainsi été supprimées.

3.2.2.3. Tri global

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	11 622	/	/	51,9
2015	219 905	11 828	1,8%	1,8%	53,8
2016	218 916	12 533	6,0%	7,8%	57,3
2017	219 880	13 495	7,7%	16,1%	61,4
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019

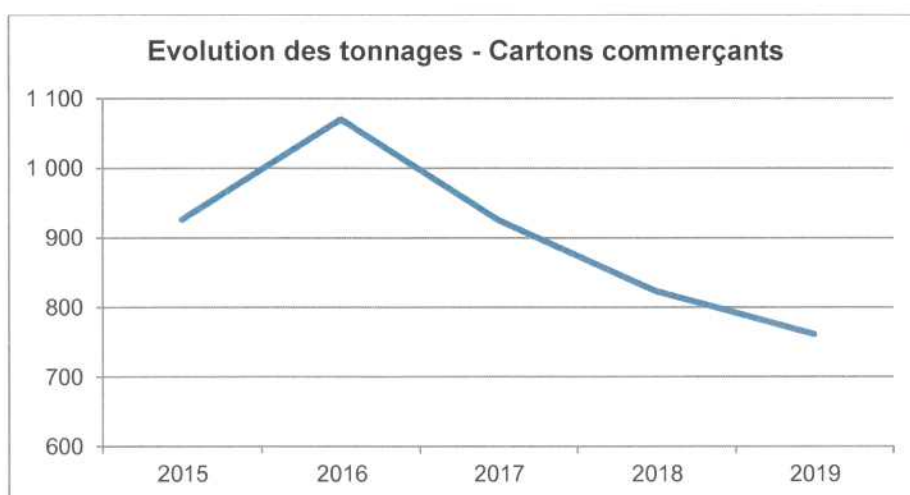


Une légère baisse des tonnages de tri est observée entre 2018 et 2019.

3.2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	920	/	/	4,1
2015	219 905	926	0,7%	0,7%	4,2
2016	218 916	1 070	15,6%	16,3%	4,9
2017	219 880	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



Les quantités de cartons en provenance des commerçants du centre-ville de Metz sont en constante diminution depuis 2016. Une tendance qui s'explique peut-être par la conjoncture économique et la fermeture successive de plusieurs enseignes majeures.

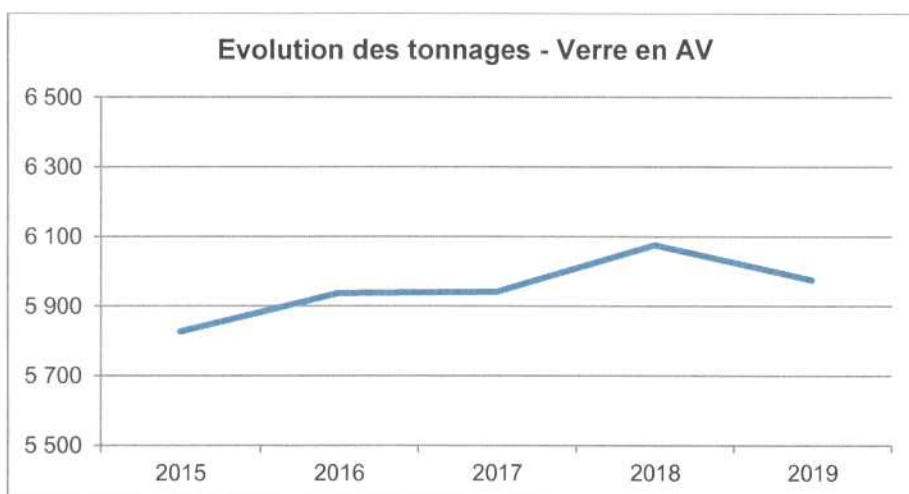
3.2.3. Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

3.2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	5 729	/	/	25,6
2015	219 905	5 827	1,7%	1,7%	26,5
2016	218 916	5 938	1,9%	3,6%	27,1
2017	219 880	5 941	0,1%	3,7%	27,0
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



Les quantités de verre collectées sont relativement stables au fil des ans, autour des 6 000 tonnes.

3.2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	454	/	/	2,0
2015	219 905	398	-12,3%	-12,3%	1,8
2016	218 916	407	2,3%	-10,4%	1,9
2017	219 880	402	-1,1%	-11,3%	1,8
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019

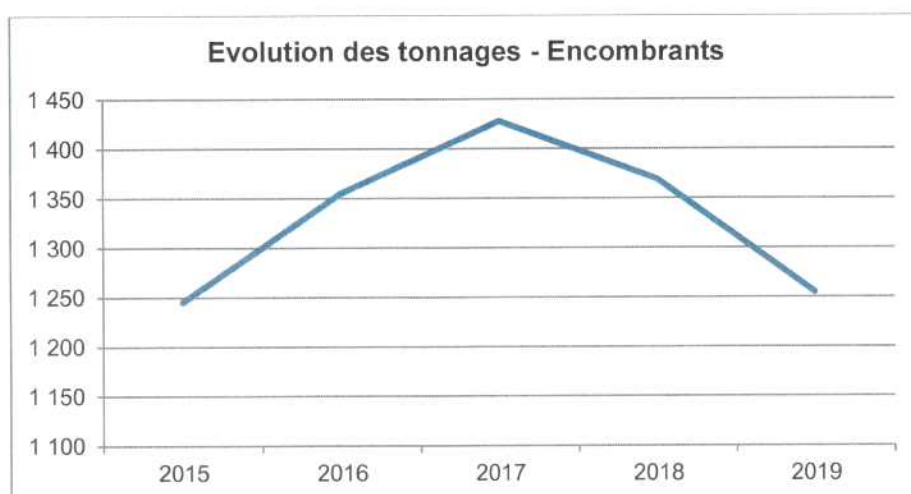


La baisse des tonnages de verre issus des restaurateurs est non-significative.

3.2.4. Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	1 629	/	/	7,3
2015	219 905	1 245	-23,6%	-23,9%	5,7
2016	218 916	1 355	8,8%	-17,2%	6,2
2017	219 880	1 428	5,4%	-12,8%	6,5
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,4%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,3%	5,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



La baisse des tonnages d'encombrants amorcée en 2018 se poursuit en 2019. Une tendance similaire est observée en déchèteries concernant le flux des déchets incinérables.

Au même titre que pour les emballages ménagers recyclables, certains usagers s'orientent vers de nouvelles habitudes de consommation dans le cadre de démarches éco-responsables et donnent une seconde vie à leurs équipements grâce à la réparation, au réemploi ou à la revente.

3.2.5. Les déchèteries

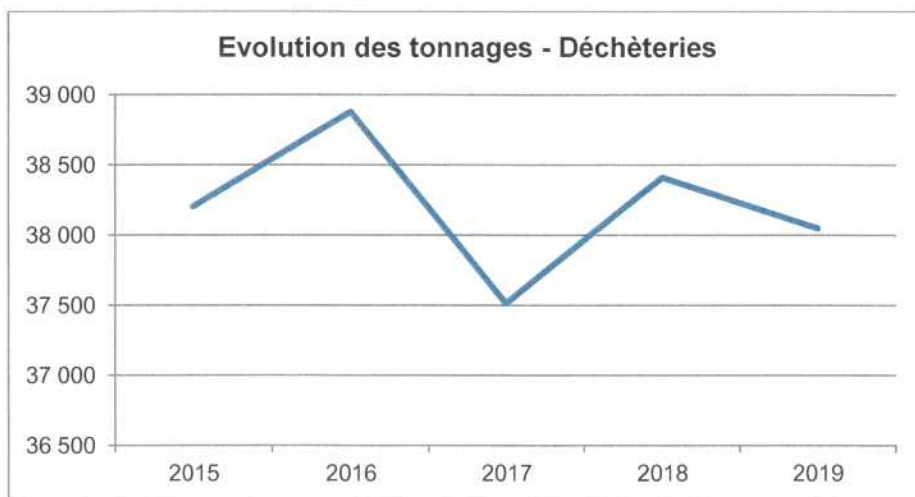
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs par déchèterie	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Marly	110 864	131 346	139 101	143 225	121 096	129 713
Metz Borny	109 162	102 355	99 812	96 322	89 041	91 857
Metz Magny	106 592	97 812	95 960	92 761	82 873	88 294
Metz Nord	92 828	92 873	90 800	82 059	73 897	80 239
Montigny-Lès-Metz	84 986	84 428	84 971	86 992	75 614	78 244
Ars-sur-Moselle	90 286	89 646	83 259	82 617	74 156	76 489
Peltre	11 082	30 456	31 216	29 166	29 508	26 919
Vernéville	20 455	25 458	28 146	25 105	23 981	23 058
Total 8 déchèteries	605 800	628 916	625 119	613 142	546 185	594 813

Source : rapport d'activité HAGANIS 2019



La fréquentation moyenne des déchèteries (600 000 visites/an) et le tonnage moyen de déchets apportés en déchèteries (38 000 T/an) constituent des indicateurs stables depuis maintenant 10 ans malgré des évolutions de population.

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

Flux déchèterie	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets incinérables	4 496	4 194	4 973	4 745	4 147
Cartons	673	656	608	646	661
Déblais-Gravats	10 135	9 776	9 854	9 642	10 167
Plâtre	40	202	494	620	855
Bois	5 154	4 965	3 497	4 196	5 339
Déchets verts	8 274	8 904	8 090	8 354	7 487
Déchets non incinérables	6 386	6 827	6 724	6 663	5 768
Métaux	1 589	1 772	1 745	1 833	1 909
Batteries	25	24	22	26	18
Huiles de vidange	52	45	46	50	58
Huiles alimentaires	11	15	14	16	14
Déchets diffus spécifiques	231	220	231	221	220
Radiographies	0	1	1	1	0,8
Emballages souillés	/	14	12	6	25
Pneumatiques	73	69	75	120	122
 Tubes fluorescents	7	7	6	5	6,8
Piles	6	10	9	10	10
D3E	1 024	1 103	1 000	1 026	1 023
Huisseries	/	/	37	122	106
Livres	/	/	3	23	17,3
Textile-Linge-Chaussures	/	75	73	83	94

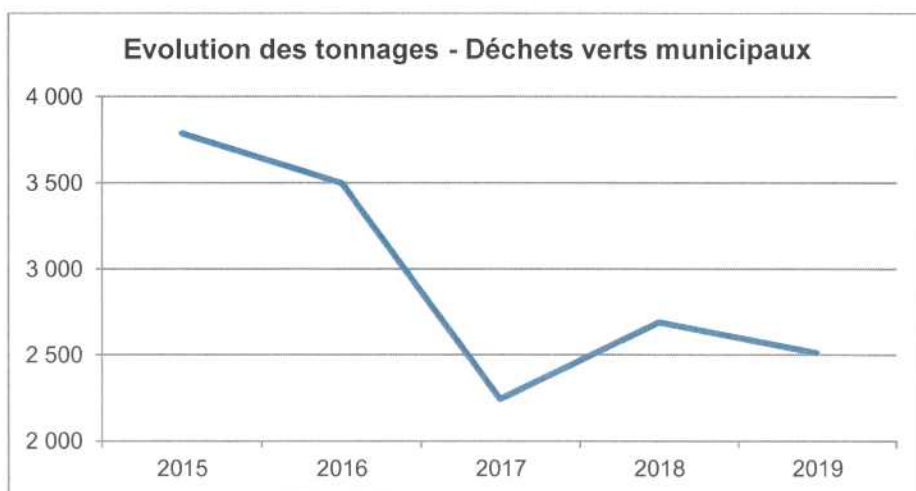
Source : rapport d'activité HAGANIS 2019

Les tonnages collectés en déchèteries sur la période 2015-2019 permettent de mettre en lumière une baisse constante des quantités de déchets verts apportés en déchèteries (- 787 tonnes en 5 ans), liée au développement de la gestion de proximité des biodéchets (compostage) et à la mise en œuvre de pratiques d'entretien raisonnées (fauchage tardif par exemple). Les conditions climatiques impactent de façon importante l'évolution de ce flux. Une tendance est également observée pour les déchets verts municipaux.

3.2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2015	3 787	-9,7%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2019



3.2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Metz Métropole	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2019 / N-1	2019 / 2010
Population SINOE	223 891	219 905	218 916	219 880	223 798	226 287	1,1%	1,1%
Tonnages								
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	-2,2%	-12%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	-2,9%	13%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	-1,91%	3%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	-2,3%	-8%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	-8,3%	-23%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	-0,9%	-5%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	-1,9%	-7%
<i>Evolution DMA N / N-1</i>	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%		
Ratio kg/hab.								
OMR	300	285	279	271	269	260	-3,2%	-13%
Tri	56	58	62	66	65	63	-3,9%	12%
Verre	28	28	29	29	29	28	-3,0%	2%
OMA	384	371	370	366	363	351	-3,3%	-9%
Encombrants	12	6	6	6	6	6	-9,3%	-53%
Déchèteries	178	174	178	171	172	168	-2,0%	-6%
DMA	574	550	554	543	541	525	-3,0%	-9%
<i>Evolution DMA N / N-1</i>	-0,6%	-2,2%	0,6%	-2,0%	-0,4%	-3,0%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2019

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

La population SINOE de Metz Métropole a augmenté de 2 489 habitants entre 2018 et 2019. C'est la raison pour laquelle on peut identifier des différences notables entre les évolutions des tonnages et des ratios.

Après une légère hausse en 2018, les tonnages de DMA sont en baisse de 1,9 % pour l'année 2019, soit 2 309 tonnes évitées. Ainsi, entre 2010 et 2019, les tonnages de DMA ont diminué de 8 %, évolution pleinement conforme aux objectifs fixés par Metz Métropole dans le cadre de son PLPDMA (baisse de 10 % des DMA entre 2010 et 2020) et aux termes de la réglementation en vigueur.

3.3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.3.1. Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2019 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	15 718	JRM	4 330	27,5%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 247	7,9%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (Allemagne)
		Carton	4 008	25,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays-Bas)
		Plastiques	1 020	6,5%	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55), WPT (France et Allemagne)
		Briques alimentaires	56	0,4%	Rolf Kuhl (Allemagne), Lucart (88)
		Acier	276	1,8%	Arcelor (57), LFM (57)
		Aluminium	43	0,3%	LFM (57)
		Verre	1 640	10,4%	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 098	19,7%	Valorisation énergétique UVE HAGANIS

3.3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités
OMR	101 646	Evacués en ISDND (t)	0
		Incinérés (t)	109 958
		Energie livrée (MWh)	218 459
DIB	5 607	Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 784
		Vapeur (t)	307 653

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	18 620
Métaux ferreux	3 298
Métaux non ferreux	200
REFIOM	1 274
Cendres	1 240
Produits sodiques résiduares	790

Source : rapport d'activité 2019 HAGANIS

3.3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivants :

Matériaux	Tonnages	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	417	10,9%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Cartons	661	1,7%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Déblais-Gravats	10 167	26,7%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par concassage criblage
Plâtre	855	2,3%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière
Bois	5 339	14,0%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	7 487	19,7%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	5 768	15,2%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 909	5,0%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou SN Behem (57)
Batteries	18	4,5%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	58		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huiles alimentaires	14		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Déchets diffus spécifiques	220		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Radiographies	0,8		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	25		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	122		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Tubes fluorescents	6,8		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Piles	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
D3E	1 023		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Huisseries	106		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	17,3		Collectés et valorisés par recycLivres
Textile-Linge-Chaussures	94		Collectés et valorisés par Tri d'Union

Source : rapport d'activité 2019 HAGANIS

3.3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2019, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 32 228 dépôts de déchets (- 0,87 % par rapport à 2018), générant 58 011 tonnes de déchets (- 5,61 % par rapport à 2018). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2019)		
Matériaux	Tonnage traité et évacués	Repreneurs
Déchets verts	11 764	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	13 095	Valorisation matière HAGANIS
Non incinérables	9 842	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 423	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 079	Panneautier : Kronospan (Lux.)
		Valorisation énergétique : Norske Skog (88), Kronospan (Luxembourg)
Bois A et Abio	3 423	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	981	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placo et Ritleng (67)
Huisseries	27	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	18	UTM HAGANIS
DEEE	58	Valorisation matière : Coved (57)
Métaux	47	Valorisation matière : Metalifer (57)
Incinérables	5 044	Stokage ISDND Suez (57)
Balayures	1 210	Valorisation matière : Lingenheld (57)
TOTAL	58 011	

Source : rapport d'activité 2019 HAGANIS

4. Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers.

4.1. Observations générales

Année 2019	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287
Population totale desservie	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	226 287	240 410	226 287	226 287
Tonnage global collecté	58 143	13 390	1 143	6 000	78 676	1 425	27 893	3 249	111 233
Charges de structure	836 906	451 292	6 109	55 013	1 349 320	23 066	269 770	25 669	1 667 825
Communication	163 042	286 068	-	65 450	514 560	-	-	-	514 560
Prévention	164 273	12 971	1 911	6 417	185 572	1 911	42 313	4 915	234 711
Pré-collecte	1 532 584	1 188 404	-	291 745	3 012 733	2 108	-	-	3 014 841
Collecte	6 248 591	4 001 672	81 285	563 840	10 895 388	210 957	1 180 986	300 072	12 587 403
Transfert/transport			4 038	63 465	67 503		1 426 978	-	1 494 481
Traitement	-	2 388 902	15 523	-	2 404 425	173 062	1 605 618	48 962	4 232 067
Reg. Incinération - énergie	6 133 556		-		6 133 556	-	282 354	77 856	6 493 766
TOTAL CHARGES	15 078 952	8 329 309	108 866	1 045 930	24 563 057	411 104	4 808 019	457 474	30 239 654
TOTAL PRODUITS INDUSTRIELS	2 097	934 957	50 864	146 287	1 134 205	-	364 852	-	1 499 057
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 866 313	4 367	68 625	2 147 209	4 708	66 852	-	2 218 769
Autres aides et subventions	40 605	20 837	277	2 527	64 246	1 062	12 622	1 174	79 104
TOTAL PRODUITS	250 606	2 822 107	55 508	217 439	3 345 660	5 770	444 326	1 174	3 796 930
Coût aidé HT	14 828 346	5 507 202	53 358	828 491	21 217 397	405 335	4 363 693	456 301	26 442 726
TEOM	16 378 471	6 164 669	58 186	908 734	23 510 060	468 599	4 952 445	496 199	29 427 303
Redevance spéciale & assimilés ;	563 567	198 010			761 577	-	51 382		812 959

Source : matrice des coûts 2019 en cours de validation sur SINOE / ADEME

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 115,72 € HT. Le coût à la tonne collectée et traitée s'élève à 237,72 € HT.

Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 41,63 % et 34,54 % soit 12,59 M€ et 10,44 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 9,97 % (3,01 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 5 % (1,49 M€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,67 M€ (5,52% des charges 2019).

Les produits

58,44% des produits (2,22 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,87 M€).

La vente des déchets recyclables représente 33,1% des produits, soit 1,26 M€.

4.2. Analyse globale

Coût aidé	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	14 828 346	5 507 203	53 359	828 451	21 217 398	405 335	4 363 693	456 300	26 442 726
€ HT / hab	65,53	24,34	0,24	3,66	93,76	1,79	18,15	2,02	115,72
€ HT / tonne	255,03	411,30	46,70	138,08	851,10	284,41	156,50	140,40	237,72

	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	56,1%	52,3%
Recyclables	20,8%	12,0%
Déchets des professionnels	0,2%	1,0%
Verre	3,1%	5,4%
Encombrants	1,5%	1,3%
Déchets des déchèteries	16,5%	25,1%
Déchets des collectivités	1,7%	2,9%

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 52% des tonnages globaux et 56 % des coûts totaux.

	Coût aidé TTC / HABITANT		Évolution coûts 2018/2019	Évolution tonnages 2018/2019
	2018	2019		
OMR	72,6	69,49	-4,3%	-3,9%
Tri	25,49	26,15	2,6%	-5,5%
Verre	3,01	3,86	28,2%	-3,4%
Déchèteries	21,36	19,78	-7,4%	-2,8%
Encombrants	1,71	1,99	16,4%	4,1%
TOTAL (hors Encombrants)	122,46	119,28	-2,6%	-3,8%

Les tonnages globaux diminuent de 3,8% ainsi que le coût aidé TTC à l'habitant qui diminue de 2,6% en 2019.

4.3. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 9,75% en 2019.

La Redevance Spéciale représente une recette de 761 577€.

Traitement des déchets

Rapport d'activité
2019



Version proposée au Conseil d'Administration du 17/06/2020



SOMMAIRE

	Page
REPÈRES	4
ÉDITORIAL	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, FOCUS SUR L'ÉNERGIE	10
• SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES	
LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX	14
• LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS	15
• LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIAUX À RECYCLER	16
• LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES	18
• LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES	21
• LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT	23
• LES FAITS MARQUANTS 2019 / LES PROJETS 2020	24
LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD	25
• UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES	27
• UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE	30
• UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS INERTES	31
• LES FAITS MARQUANTS 2019 / LES PROJETS 2020-2021	32
LES COMPTES 2019	34
• LE COÛT DU SERVICE	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	35

REPÈRES

- **28 administrateurs**, dont 18 délégués Metz Métropole
- **263 agents**, dont 234 à l'exploitation
- Certification **ISO 14001 & 9001** pour l'ensemble des activités
- Certification **ISO 50001** pour l'UVE-UVM, la STEP et les bâtiments du siège
- **2 189 visiteurs** des sites industriels
- **91,1 %** = performance énergétique de l'UVE
- **218 459 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur
- **80,3 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
Refus de tri : 19,7 %
- **64 %** = taux de valorisation en déchèteries
- **1** station d'épuration intercommunale,
4 stations communales, **4** lagunes
- **1 436 km** d'égouts (EU + EP),
138 stations de relèvement, **120** bassins
- **23 millions de m³** d'eaux usées épurés
- **1,14 € ht/m³** = redevance assainissement
(voté au CA du 11 décembre 2019, applicable au 1^{er} janvier 2020)

ÉDITO

Environnement à l'honneur

2019 fut une année riche en événements. HAGANIS a participé au G7 de l'Environnement qui s'est déroulé à Metz. Aux côtés de Metz Métropole et de la Ville de Metz, HAGANIS a affirmé son statut d'acteur local de solutions durables en présentant en particulier la performance énergétique remarquable de l'UVE.

HAGANIS a par ailleurs fait découvrir les coulisses de ses activités sur le stand de Metz Métropole à la Foire Internationale de Metz, aux côtés du réseau de transport urbain Le Met'. Et pour la 10^e année consécutive, HAGANIS a été partenaire de la course populaire éponyme, à l'occasion du Marathon Metz Mirabelle. Les 10km HAGANIS ont séduit cette année près de 2300 coureurs.

Cap éco-énergie !

HAGANIS est plus que jamais engagée dans une démarche méthodique de développement durable. Avec la Qualité, l'Environnement et la Sécurité, s'ajoute l'Énergie comme axe prioritaire d'amélioration continue.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications la guide à dépasser ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Certifiée ISO 50 001 pour le management de l'énergie pour l'UVE et l'UVM en 2018, HAGANIS affiche une performance énergétique de 91,1%. En effet, grâce à la production issue de la combustion des 110 000 tonnes de déchets ménagers, ce sont 218 459 MWh qui sont livrés pour alimenter le réseau de chauffage urbain, l'équivalent de 15 000 logements chauffés en 2019 dans la métropole messine.

Les innovations mises en œuvre pour réduire les consommations d'énergie à la station d'épuration a permis l'extension en novembre 2019 de la certification ISO 50 001 à la station d'épuration et aux bâtiments du siège.

Un équilibre solide

Le bilan 2019 est positif. La mise en place de la vidéo-protection en déchèteries est totalement achevée et ses bénéfices sont incontestables. Les apports des entreprises ne cessent d'augmenter à la PAVD et HAGANIS fait figure de précurseur avec son Unité de Traitement des Déchets Inertes. Leur valorisation en gravats met fin à leur enfouissement, priorisant l'économie circulaire.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de Metz Métropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

La santé financière et les excellents résultats d'exploitation sont des bases solides pour voir l'avenir avec sérénité. Des économies d'échelle ont permis une baisse des tarifs au bénéfice de Metz Métropole et ses habitants, tant pour les déchets, avec en 2019 une nouvelle diminution pour la prestation d'incinération de 14,6%, que pour l'assainissement, avec, au 1^{er} janvier 2020, une baisse de 8% de la redevance eaux usées, revenue au même niveau qu'en 1993. Grâce à une gestion publique maîtrisée, les tarifs applicables à la collectivité ont baissé, tout en conservant la capacité financière d'investir.

Priorité 2020-21 : la modernisation de l'Unité de Tri des Matériaux

Les élus ont unanimement défendu le projet et les emplois. Au 1^{er} janvier 2022, un tout nouvel équipement de tri des emballages à recycler verra le jour en lieu et place de l'ancien pour répondre pleinement à la réglementation et aux besoins de la population. Simplifier le geste de tri des habitants est le maître-mot ! Que d'atouts d'un point de vue écologique, social et économique. Les murs sont là, le personnel est formé, la proximité des lieux de collecte et de l'UVE limitent les transports. La modernisation de l'Unité de Tri des Matériaux apportera une réelle amélioration des conditions de travail, et un rapport gagnant / gagnant avec les collectivités partenaires.

Marc SEIDEL

Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT

Directeur général





HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de Metz Métropole, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

HAGANIS, entreprise publique

Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :
- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la métropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Christine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2^e Vice-Président
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Pascal HUBER (Maire de Chesny),
- François HENRION (Maire d'Augny),
- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),
- Jean-Louis LECOCQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (décédé), puis Sébastien KOENIG (Adjoint au maire de Metz) depuis le 06/11/2019,
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),
- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),

- Jean-Marc GALLISSOT, remplacé par Sébastien MANGIN (Chambre d'Agriculture de la Moselle) depuis le 06/11/2019,
- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC de Mad et Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1^{er} Vice-Président
- Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité), Président
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle - en application du Code des marchés publics - de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, LECOCQ, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, HUBER, TORLOTING, PIERRET, PLANCHETTE puis KOENIG (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLOTING, TRON, VINCENT.

Le Conseil
d'Administration
compte

28

membres
élus et personnes
qualifiées. Il
est présidé par
Marc Seidel.

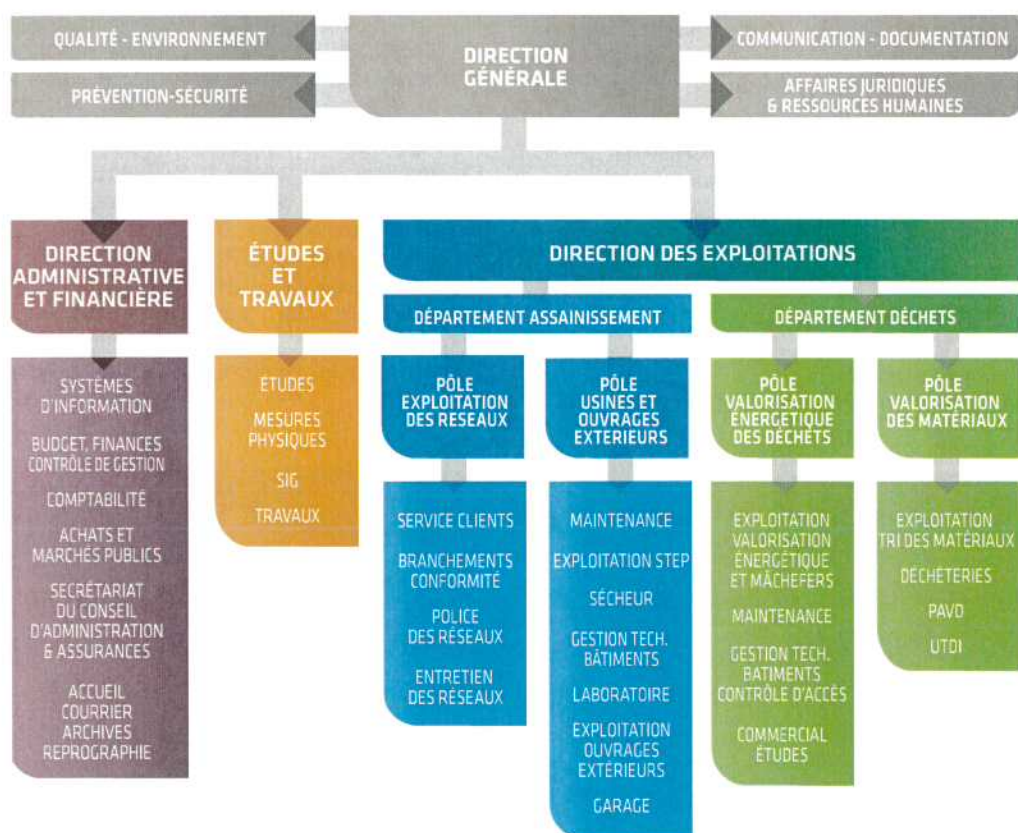


RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, la régie développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la formation continue**, avec près de 4 800 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité avec 3% de la masse salariale consacrée à la formation pour une obligation légale de 1%. En 2019, cinq agents volontaires ont par ailleurs bénéficié d'une formation afin d'améliorer leurs connaissances de la langue française et d'approfondir en particulier leurs compétences à l'écrit.
- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2019	263
Salariés	181
<i>dont nombre d'agents détachés</i>	2
Fonctionnaires mis à disposition	82
Agents Assainissement	125
Agents Déchets	109
Agents Services supports	29
Formation continue 2019	
Nombre d'heures de formation continue	4 786
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3 247
Nombre d'agents concernés	232
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	20



LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

ANTICIPER ET PROTÉGER

Le presqu'accident est source d'amélioration. Signaler et analyser ce qui aurait pu être dangereux permet de réduire la probabilité d'apparition d'un accident. C'est dans ce sens qu'en 2019 le personnel d'HAGANIS a été sensibilisé au thème du presqu'accident, à l'aide d'un film, qui est depuis, intégré au parcours d'accueil des nouveaux embauchés.

AGIR SUR LE TERRAIN

Veiller au respect des règles de sécurité permet d'éviter au maximum l'accident. Dans un premier temps à l'initiative du service Prévention-Sécurité, les Visites Hiérarchiques de Sécurité sont désormais réalisées par les encadrants. A la rencontre des

équipes de terrain, ils vérifient régulièrement le port effectif des équipements individuels de protection, la sécurisation du chantier, le bon usage du matériel ou encore le respect des consignes préconisées pour chaque tâche. Ceci afin de valider que chaque geste de sécurité est bien un réflexe dans le quotidien de tous, avec une vigilance constante.

Actions Prévention-Sécurité 2019

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	135
Nombre de quarts d'heure sécurité	11
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	715 973 €

QUALITÉ, ENVIRONNEMENT et ÉNERGIE



Audit ISO 50001 de l'exploitation de la station d'épuration

La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, la régie s'inscrit naturellement dans une démarche d'amélioration continue, par ses certifications ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) pour l'ensemble de ses activités.

CERTIFICATION ISO 50001 DE L'UVE-UVM

Consciente de l'importance croissante du volet « énergie » dans les enjeux climatiques et en cohérence avec ses actions de réduction de son impact environnemental, HAGANIS s'est engagée dans une démarche de gestion méthodique de l'énergie. En 2018, l'Unité de Valorisation Énergétique et l'Unité de Valorisation des Mâchefers ont été certifiées ISO 50001 (Management de l'Énergie), avec une performance énergétique de l'UVE, supérieure à 90%, qui lui permet d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

STEP ET BÂTIMENTS DU SIÈGE À PRÉSENT

La maîtrise des consommations d'électricité et de gaz ont permis en novembre 2019 l'extension de la certification ISO 50001 à la STEP et aux bâtiments du siège. La consommation électrique de la STEP a baissé de 6,4% sur l'année 2019, notamment grâce aux améliorations mises en place, telles que l'optimisation des flux d'oxygène dans les bassins biologiques ou encore la récupération de la chaleur produite par les turbocompresseurs pour répondre aux besoins en chauffage des bâtiments à proximité (garage et atelier de maintenance). Les bons résultats d'exploitation permettent par ailleurs de situer l'exploitation de la station d'épuration à un haut niveau de performance sur le plan national.

1 672
contacts
ont été traités
par le service
Clients
en 2019.

SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

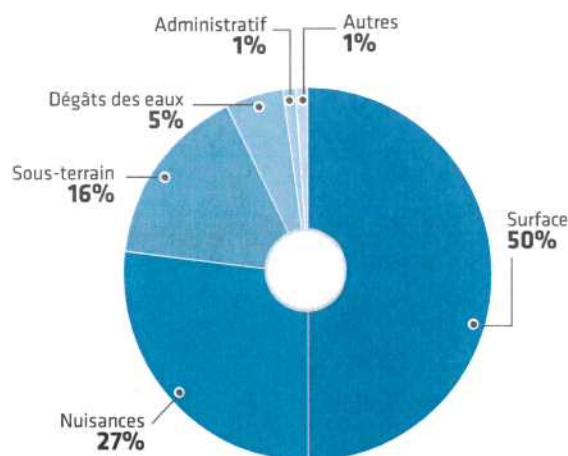
Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier ou courriel. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

Contacts enregistrés par le service Clients

Nombre de contacts	1 672	
pour l'assainissement	783	47%
pour le traitement des déchets	889	53%

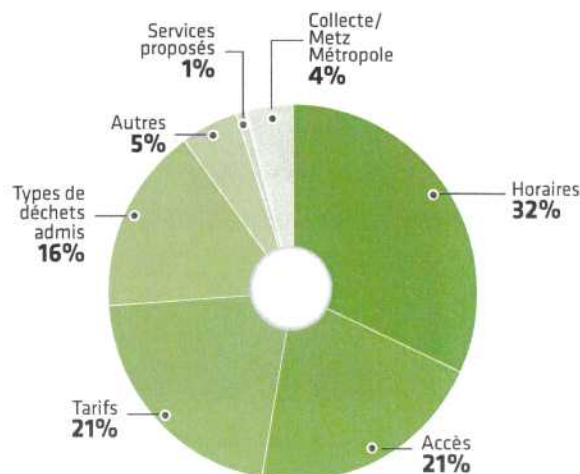
Contacts pour l'Assainissement

Total Satisfactions spontanées	13	2%
Total Demandes	172	22%
Total Signalements ne concernant pas HAGANIS (collectivités, usagers...)	161	21%
Total Signalements concernant HAGANIS	437	56%
dont Problèmes de surface	218	50%
dont Nuisances	119	27%
dont Sous-terrain	68	16%
dont Dégâts des eaux	21	5%
Administratif	4	1%
dont Autres	7	1%



Contacts pour le Traitement des déchets

Total Signalements	34	3%
Total Satisfactions spontanées	0	
Total Demandes	855	82%
dont Horaires	309	32%
dont Types déchets admis	155	16%
dont Services proposés	10	1%
dont Accès	206	21%
dont Tarifs	203	21%
dont Autres	54	5%
dont Collecte Metz Métropole	40	4%
Total Demandes Déchets	977*	100%



*une demande peut porter sur plusieurs thèmes

2 189

enfants et
adultes
ont visité le CVD
ou la Station
d'épuration
en 2019.

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES

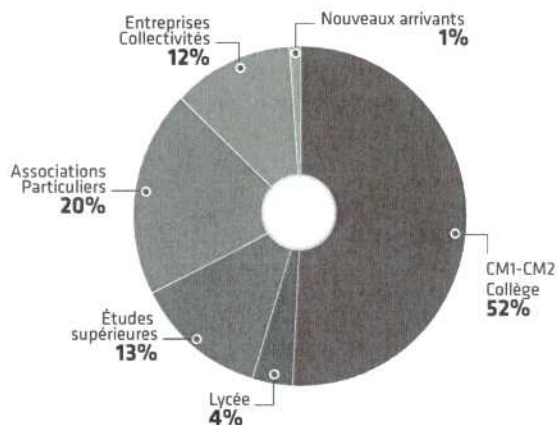
La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir les performances de la régie en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement. La régie ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux en lien avec ses missions de service public, tels que Metz Plage en collaboration avec Metz Métropole et le Pôle Propreté de la Ville de Metz. En 2019, la régie a soutenu les associations « Mil'Ecole » et « Solidarité Pissila » pour financer deux programmes d'assainissement au Burkina Faso.

VISITER LES SITES INDUSTRIELS

HAGANIS organise, sur inscription, des visites du Centre de Valorisation des Déchets et de la Station d'Épuration. Ces visites ont pour objectif d'expliquer le fonctionnement et les performances des unités d'exploitation et de valoriser le savoir-faire des équipes, notamment auprès des écoles d'ingénieur et universités. Elles informent et sensibilisent un large public aux gestes éco-citoyens tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

En 2019, 2189 visiteurs ont été reçus, dont 52% d'élèves du CM1 au collège, majoritairement de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). En cohérence avec les services départementaux de l'éducation nationale, les visites délivrent des notions essentielles et complètent les apprentissages fondamentaux des adultes de demain.

Les 141 visites effectuées en 2019 ont été autant d'opportunités de rencontres avec des groupes d'adultes, d'étudiants, partenaires et professionnels. Le programme Metz et Moi, porté par la Ville de Metz, est notamment sources d'échanges constructifs avec des habitants d'horizons différents, découvrant la ville autrement.



G7 DE L'ENVIRONNEMENT À METZ

Au printemps 2019, le G7 de l'Environnement s'est déroulé à Metz, précurseur en matière de gestion de l'énergie. C'est tout naturellement que la régie HAGANIS s'est impliquée dans le programme de la manifestation. L'activité d'HAGANIS, modèle d'économie circulaire, a été valorisée sur quatre pages de la brochure, imprimée en 3000 exemplaires, distribuée à la presse et lors des conférences.

Chauffage urbain et la performance énergétique de l'UVE à l'honneur, le CVD a été présenté lors du G7 Tour, chaque samedi d'avril à mi-juin, à l'arrêt Mettis dédié aux activités d'UEM et HAGANIS, qui ont fait l'objet d'un reportage sur France 3. Les 3 et 4 juin, sur le village G7, Metz Métropole et HAGANIS ont par ailleurs mené des actions de sensibilisation à destination du grand public.



Fin 2019, HAGANIS a renforcé son logo par la mention « Environnement » traduisant la finalité de ses missions essentielles à la santé publique et à la qualité de vie des habitants.

COLLECTE ZÉROGASPI AVEC EMMAÛS

En 2019, le programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » a été renouvelé entre Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS, intégrant une trêve hivernale, entre début novembre et fin mars. Au cours des 40 collectes ZéroGaspi réalisées en 2019 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny, Emmaüs a récupéré 27,06 tonnes d'objets pour leur donner une seconde vie.



FOIRE INTERNATIONALE DE METZ

Metz Métropole a invité HAGANIS et le réseau de transport TAMM à partager son stand à la Foire Internationale de Metz. Du 27 septembre au 7 octobre 2019, HAGANIS a présenté ses missions selon trois axes de communication : les visites des sites en proposant une découverte virtuelle de la STEP et du CVD ; le recrutement en présentant les métiers de l'environnement et les postes à pourvoir au sein de la régie ; et la sensibilisation à la protection de l'environnement par le biais de l'animation Basketri créée par la régie. HAGANIS et les TAMM ont par ailleurs co-animé une roue de la chance pour le plaisir de plus de 6000 personnes.



10 ANS POUR LE MARATHON METZ MIRABELLE ET LES 10 KM HAGANIS

Pour la 10^e année consécutive, HAGANIS a été partenaire-épreuve de la course populaire éponyme lors du Marathon Metz Mirabelle. HAGANIS renforce ainsi sa visibilité, sa notoriété et son image de proximité lors de cette manifestation conviviale. En 2019, les 10 km HAGANIS obtiennent un record d'inscription avec 2278 coureurs, voyant la participation multipliée par quatre depuis sa création en 2010. Belle progression pour cette course, devenue qualifiante en 2017, en passant d'une distance de 7 à 10 km. Temps fort également en interne, 21 membres du personnel ont porté haut les couleurs de la régie, soutenus par leurs familles et collègues. Au moment du retrait des dossards, le samedi est un rendez-vous familial sous le signe de la sensibilisation à la protection de l'environnement. A cette occasion, LOR'FM a présenté HAGANIS et les 10 km qui porte son nom sous la forme d'une interview.

DÉCHÈTERIES DANS LA PRESSE

Début janvier 2019, TF1 a choisi Metz Métropole et HAGANIS pour un reportage sur le recyclage des sapins de Noël. L'occasion d'évoquer la valorisation de la totalité des déchets verts réceptionnés sur la PAVD dans le secteur agricole : 100 % de recyclage.

Du 14 au 19 juillet 2019, une série de cinq reportages a été diffusée sur France Bleu Lorraine et sur le site internet de la radio pour expliquer le fonctionnement des déchèteries et la finalité des déchets qui y sont déposés. L'objectif était de faire découvrir aux auditeurs le service rendu aux habitants 7 jours sur 7, les coulisses de l'exploitation, le métier d'agent d'accueil et de présenter les avantages proposés par la déchèterie dédiée aux Professionnels.

HAGANIS développe ainsi des relations de confiance avec les médias, facilitant la parution d'articles ou reportages sur des thématiques aussi variées que le rôle et l'actualité des déchèteries, la valorisation énergétique, le recyclage, les travaux d'assainissement, le fonctionnement de la station d'épuration ou encore les visites de conformité des habitations raccordées au réseau d'assainissement.





Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux s'étend sur cinq hectares, en bordure de l'avenue de Blida, à Metz.

L'équipement a été mis en service en 2001, afin d'apporter une réponse optimale à l'obligation pour les collectivités de valoriser les déchets produits par les ménages, qu'il s'agisse des matières à recycler collectées

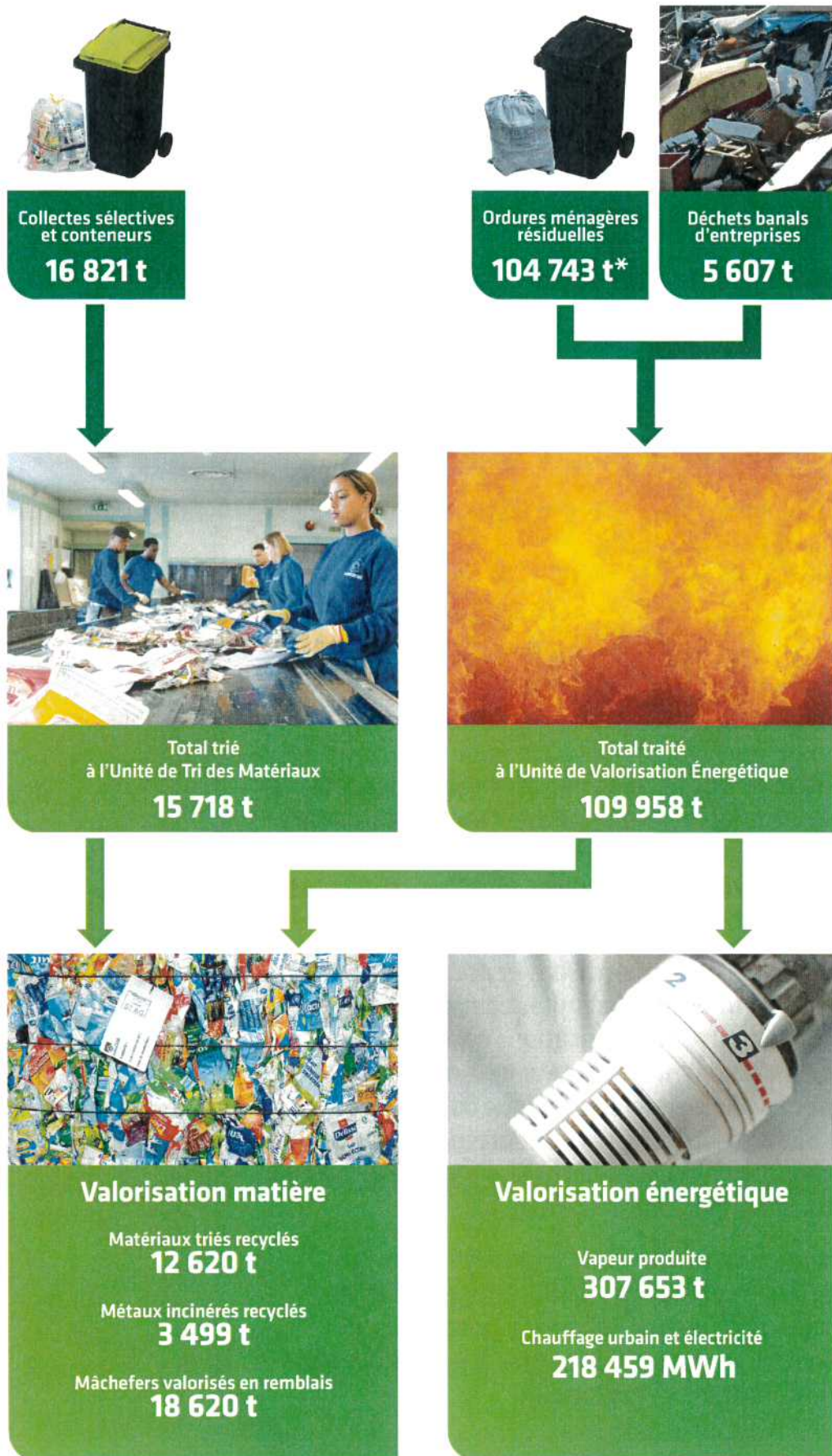
LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX

séparément, ou des déchets non recyclables des collectes traditionnelles, et même des déchets encombrants. Les installations assurent aussi la valorisation des déchets banals des activités économiques, ainsi que d'une partie des déchets de l'assainissement.

Pour favoriser la performance environnementale, sans transport inutile, deux unités complémentaires composent le centre de valorisation : une unité de tri et de conditionnement des matériaux à recycler, et une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables. En outre, une installation spécialisée assure le traitement sur place des mâchefers d'incinération pour permettre leur valorisation en remblais.

L'implantation de l'ensemble à proximité directe de la centrale de production de chauffage urbain et d'électricité, et de la zone urbanisée productrice de déchets et consommatrice d'énergie, répond également aux impératifs environnementaux.

LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



Les tonnages réceptionnés (sur fond vert foncé) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond vert clair) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

* dont 3 098 t issues de refus de tri

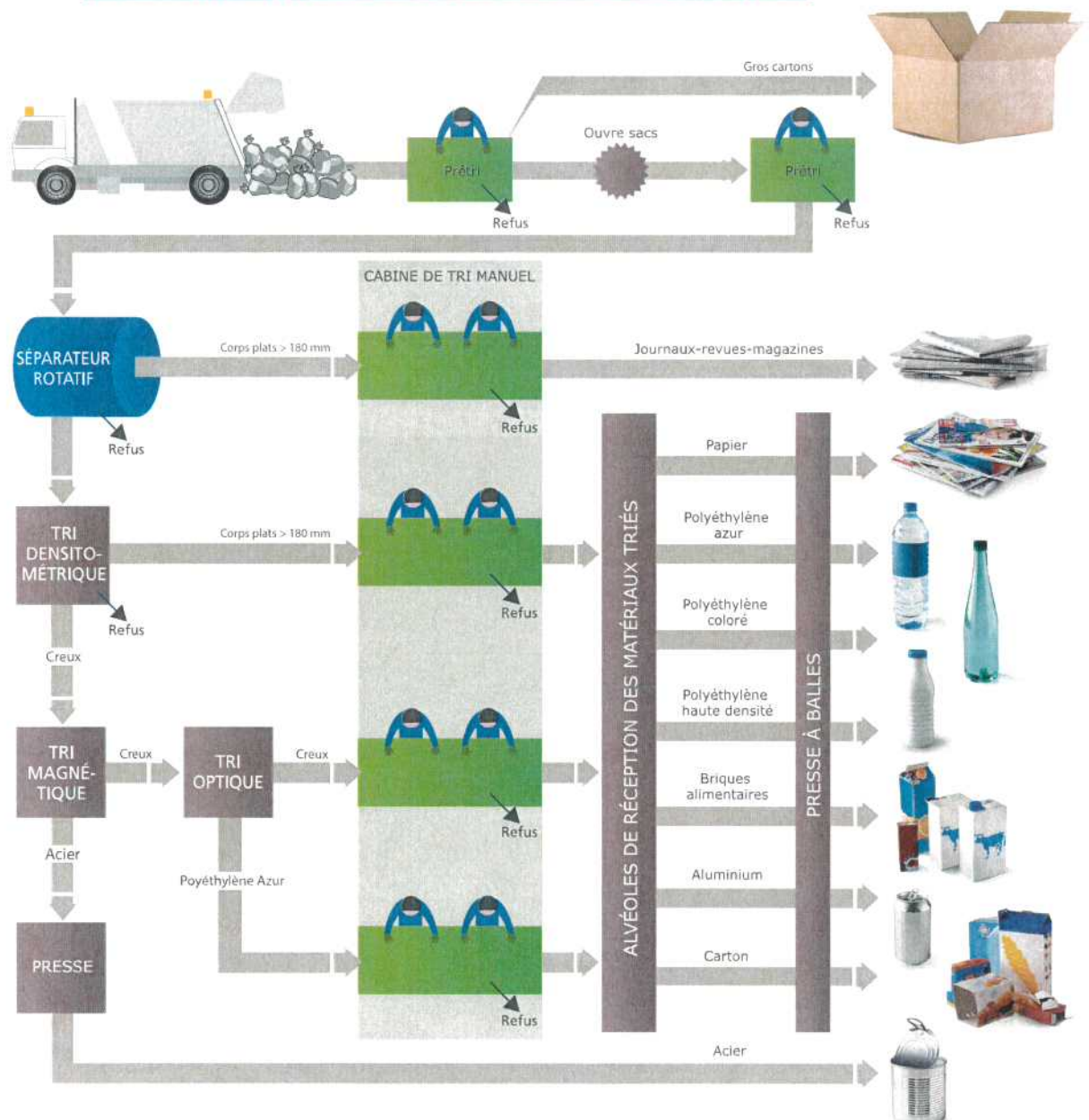
LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIaux À RECYCLER

L'unité de tri permet la séparation et le conditionnement des journaux, revues et magazines, du papier dit "gros de magasin", du carton et de la cartonnette, des bouteilles et flacons en polytéréphtalate d'éthylène (PET ou PETE) azur ou coloré, des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), des briques alimentaires, des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Le traitement est effectué sur deux lignes de tri mécanisées (d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h) comportant une alimentation automatique, un ouvre-sacs, un crible rotatif, un crible densitométrique, un séparateur magnétique, un séparateur optique, des presses à paquets et à balles...

L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés. 98% des tonnages proviennent de Metz Métropole, 2% sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange.

SCHEMA SYNOPTIQUE DES CHAINES DE TRI DES MATERIAUX A RECYCLER



16 821
tonnes
de matériaux
ont été
réceptionnées.

L'EXERCICE 2019

En 2019, 16 821 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnées. 15 718 tonnes ont été triées (1 103 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 12 620 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 098 tonnes de refus de tri.

BILAN DU TRI DES MATÉRIAUX RECYCLÉS (EXERCICE 2019)

MATÉRIAUX	Tonnage	Taux	Repreneurs
JOURNAUX-MAGAZINES	4 330	27,5 %	Norske-Skog (88)
PAPIER (GROS DE MAGASIN)	1 247	7,9 %	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (Allemagne)
CARTON	4 008	25,5 %	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays -Bas)
PLASTIQUES	1 020	6,5 %	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55), WPT (France et Allemagne)
BRIQUES ALIMENTAIRES	56	0,4 %	Rolf Kuhl (Allemagne), Lucart (88)
ACIER	276	1,8 %	Arcelor (57), LFM (57)
ALUMINIUM	43	0,3 %	LFM (57)
VERRE	1 640	10,4 %	Sibelco Green (88)
Refus de tri	3 098	19,7 %	Valorisation énergétique UVE HAGANIS
TOTAL	15 718	100%	



Les journaux-revues-magazines représentent plus du quart du gisement de matériaux à recycler triés à l'Unité de Tri des Matériaux d'HAGANIS.

Ils sont envoyés dans la papeterie Norske Skog, près d'Épinal, pour devenir à nouveau du papier.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES

L'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par HAGANIS dispose d'une capacité réglementaire de 110 000 tonnes de déchets par an. Deux fours alimentent deux chaudières, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le réseau de chauffage urbain. Plus de la moitié des déchets reçus proviennent de Metz Métropole, l'autre moitié de collectivités voisines ou d'entreprises locales.



En complément des certifications ISO 9001 et 14001, l'UVE et l'UVM sont certifiées ISO 50001 depuis 2018. Par la mise en place de compteurs, la consommation énergétique est connue et peut désormais être améliorée en continu. Cette certification permet la minoration de la TGAP acquittée par les collectivités clientes de la régie.



LE PROCESSUS DE TRAITEMENT

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'Unité de Valorisation Énergétique. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et de régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote.

Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières, alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée à 325°C, livrée par canalisation souterraine à la centrale énergétique voisine pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé). Le surplus est valorisé par les turbines de production d'électricité.

Cette énergie, valorisée en chauffage urbain, est comptabilisée comme énergie renouvelable. Elle

réduit d'autant la consommation d'énergies fossiles.

Avant rejet par les cheminées, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de charbon actif permet de piéger les particules, les métaux et les dioxines et furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux. Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium.

Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules, sont stockés en silos avant transfert pour inertage et stockage en centre spécialisé, ou valorisation en comblement de mine.

Les mâchefers extraits au bas des fours sont dirigés dans les installations de l'Unité de Valorisation des Mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétallisée. Affinés, analysés et commercialisés, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

91,1%performance
énergétique
de l'UVE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UN NIVEAU DE PERFORMANCE ÉLEVÉ

La performance énergétique correspond à l'énergie produite par l'installation* moins les énergies externes consommées par le process (électricité, gaz, eau déminéralisée), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (Pouvoir Calorifique Inférieur x tonnes de déchets incinérés), à laquelle est ajoutée l'énergie externe consommée, multiplié par un coefficient de déperdition d'énergie, le tout multiplié par le facteur de correction climatique.

La performance d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément pour 2019 :

$$\frac{218\,459\text{ MWh}^* - (964\text{ MWh} + 6\,103\text{ MWh})}{0,97 \times [(2,757 \times 109\,958\text{ t}) + 964\text{ MWh}]} \times 1,149 = 91,1\%$$

**Calcul selon la livraison de l'énergie sous forme chaleur à UEM*

BILAN DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (EXERCICE 2019)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Déchets non dangereux réceptionnés	110 350 t
Ordures ménagères résiduelles	101 646 t
Déchets banals d'entreprises ou collectivités	5 607 t
Quantité évacuée en ISDND	0 t
Quantité de déchets incinérés	109 958 t
Quantité de vapeur produite	307 653 t
Énergie livrée (chaleur)	218 459 MWh
Soit en tonnes-équivalent pétrole (TEP)	18 784 TEP
Soit l'équivalent de la chaleur obtenue par la combustion parfaite de	21,8 M litres de fioul

Les tonnages réceptionnés diffèrent des tonnages effectivement traités en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

**218 459**MWh
d'énergie ont été
livrés au réseau de
chauffage urbain.

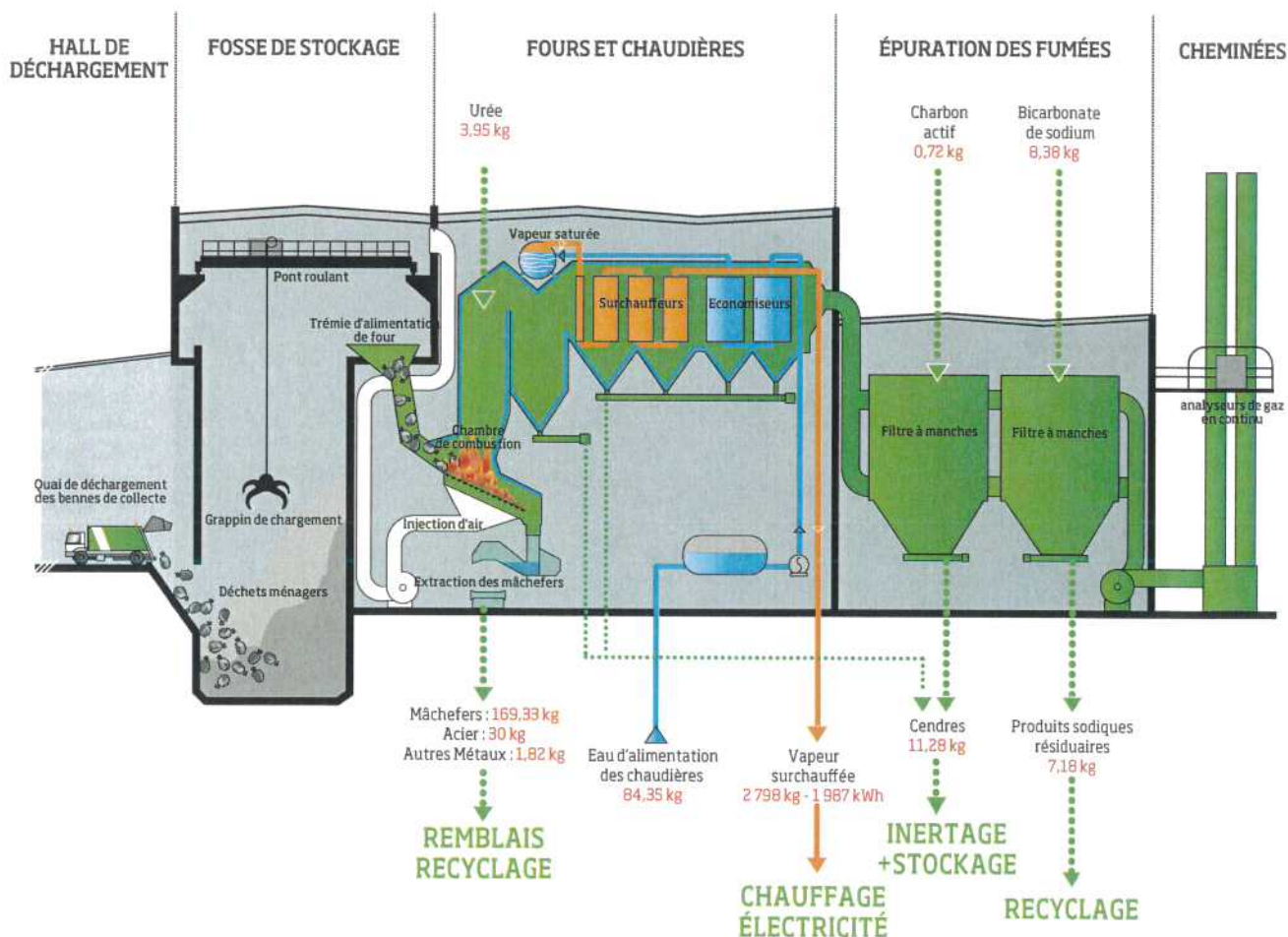
La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et 1,2 kg de métaux non magnétiques

LES SOUS-PRODUITS

Sous-produits	Tonnage	Repreneurs
Mâchefers	18 620	Qualité type 1 et 2, soit pour toutes les utilisations possibles en sous-couche routière. Utilisés par TP Colle (54) et Jean Lefebvre (57)
Métaux ferreux issus du traitement des mâchefers ou du process	3 298	Repris et recyclés par Rolanfer (57)
Métaux non ferreux issus du traitement des mâchefers	200	Repris et recyclés par Cornec (77) ou Baudalet (59)
Produits sodiques résiduels	790	Recyclés par Résolest (54)
Cendres	1 240	Utilisées en comblement de mines à Bernburg (Allemagne) ou inertées et stockées par SUEZ RR (54)
REFIOM	1 274	Inertés et traités par ISDD Suez Jeandelaincourt (54)

COUPE SCHEMATIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants (moyenne 2019 par tonne de déchets incinérés)



LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES

Pour assurer sécurité et fiabilité de l'exploitation, les rejets aux cheminées sont contrôlés de trois manières différentes.

Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. Il permet le pilotage quotidien du process. De plus, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures sont effectuées chaque année sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants.

Enfin, en avance sur la réglementation qui est entrée en vigueur en juillet 2014, HAGANIS assure depuis mars 2010, l'échantillonnage semi-continu et la mesure des dioxines (AMESA). Les échantillons analysés sont constitués de prélèvements de gaz, effectués sur une période de quatre semaines de fonctionnement effectif pour chaque ligne. Ces mesures apportent un éclairage complémentaire des mesures classiques, réalisées sur une période d'échantillonnage de six à huit heures, qui demeurent obligatoires. Entre mars 2010 et décembre 2019, 204 cartouches de prélèvements ont été analysées (104 pour la ligne 1 et 100 pour la ligne 2).



Chaque ligne de valorisation énergétique est équipée de deux filtres à manches montés en série. Chacun contient entre 400 et 500 manches.

Ces dernières permettent, associées à du charbon actif puis du bicarbonate de sodium, de capter les polluants et les particules contenus dans les fumées. Afin de compléter l'abattement des dioxines et furanes, le 2^{ème} filtre de chaque ligne est équipé de manches à effet catalytique.

Ce dispositif assure une épuration efficace des rejets.

RÉSULTATS DES DEUX CAMPAGNES DE MESURES RÉGLEMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur les deux lignes.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2019 - LIGNE D'INCINÉRATION N°1

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (CERECO)*			
			10/05	13/05	14/05	Moy.	23/08	26/08	27/08	Moy.
CO	mg/Nm ³	100	6,4	3,0	2,8	4,1	13,9	15,6	6,5	12,5
NOx eq. NO ₂	mg/Nm ³	250	166	163	175	168	192	148	153	162,0
SO ₂	mg/Nm ³	200	3,0	3	2	3	2	3	3	3
COT éq.C	mg/Nm ³	20	2,2	2,0	0,2	1,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Poussières	mg/Nm ³	30	<1	<1	<1	<0,1	<1	<1	<1	<1
HCl	mg/Nm ³	60	4,2	4,2	3,8	4,1	3,5	5,6	3,7	4,2
HF	mg/Nm ³	4	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
NH ₃	mg/Nm ³	30	2,4	0,1	<0,1	0,8	0,2	0,7	1,1	0,7
Hg	µg/Nm ³	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,5	77,8	26,1
Cd + Tl	µg/Nm ³	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1,3	0,2	0,2	0,6
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm ³	500	35,0	21,0	35,0	30,0	109	40	46	65
PCDD/F	ng ITEq/Nm ³	0,100	0,010	<0,01	<0,01	<0,01	0,000	<0,01	0,000	<0,01

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2019 - LIGNE D'INCINÉRATION N°2

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (CERECO)*			
			15/05	16/05	17/05	Moy.	20/08	21/08	22/08	Moy.
CO	mg/Nm ³	100	15,7	5,7	8,4	9,9	5,4	6,2	10,9	7,5
NOx eq. NO ₂	mg/Nm ³	250	121	146	156	141	128	108	104	113
SO ₂	mg/Nm ³	200	1	4	2	2	5	4	4	4
COT éq.C	mg/Nm ³	20	2,7	1,5	0,7	1,6	1,3	1,3	0,4	1,0
Poussières	mg/Nm ³	30	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
HCl	mg/Nm ³	60	1,3	6,2	0,3	2,6	4,7	4,3	3,6	4,2
HF	mg/Nm ³	4	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
NH ₃	mg/Nm ³	30	0,7	0,3	0,1	0,3	0,2	<0,1	<0,1	0,1
Hg	µg/Nm ³	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1,6	<0,1	0,5	0,7
Cd + Tl	µg/Nm ³	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,100	0,300	0,2
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm ³	500	11	18	37	22	13,0	32,0	28,0	24,0
PCDD/F	ng ITEq/Nm ³	0,100	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,000	<0,01	0,000	<0,01

* Contrôle inopiné à l'initiative de la DREAL

Les campagnes de contrôle ne font apparaître aucun dépassement.

LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets est autorisée par arrêté préfectoral qui précise les conditions de l'exploitation, et prescrit notamment un **plan de contrôle de l'environnement**. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments de l'environnement de l'ensemble de l'agglomération.

De multiples sources sont potentiellement à l'origine d'éventuels impacts et, le cas échéant, d'autres investigations seraient nécessaires pour déterminer l'origine d'une pollution.

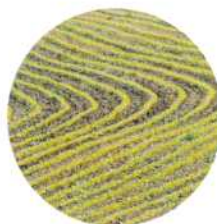
Différentes entreprises spécialisées et indépendantes sont chargées des prélèvements et des analyses effectués, tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contrôle de l'environnement. Les attributaires des lots du marché public pour les exercices 2018 à 2021 sont : SOCOTEC (contrôle des gaz à l'émission), Dr MARX (nappes et rejets liquides), BIOMONITOR (mesures en milieu végétal et sols), LECES (air, bruit), Dr MARX (sous-produits solides et mâchefers) et CARSO (Dioxines-Furanes).

L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un **Dossier d'Information du Public (DIP)**. Ce dossier a été présenté et discuté par la Commission de Suivi de Sites (CSS) le 22 novembre 2019, conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2012. Sous l'autorité du Préfet, cette commission réunit des représentants des collectivités publiques, des services de l'État et d'associations. Le DIP est disponible en téléchargement sur le site www.haganis.fr, rubrique Kiosque.



NAPPE PHRÉATIQUE

Mesure des concentrations dans la nappe alluviale.



SOLS

Mesure des métaux et dioxines dans les sols de 10 sites.



ATMOSPHÈRE

Contrôle des polluants en suspension dans l'air et dans les retombées (4 stations de mesure).



VÉGÉTAUX BIO-INDICATEURS

Contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux de 4 sites.



VÉGÉTAUX CONSOMMABLES

Recherche de dioxines dans les cultures de 4 sites.



LE LAIT DE VACHE

Recherche de dioxines dans la production laitière de 2 fermes.

FAITS MARQUANTS 2019

Les équipes d'HAGANIS ont procédé à différentes améliorations, à l'UVE comme à l'UTM, sur les process comme sur les bâtiments.

NOUVEAUX CONVOYEURS À MÂCHEFERS

La ligne de convoyage des mâchefers datant de la mise en service de l'usine en 2001 a été remplacée en 2019.

Après démontage de l'installation existante, les nouveaux convoyeurs à mâchefers ont été installés entre l'UVE et l'UVM.

Ces travaux ont impliqué la dépose de l'ancienne installation, le remplacement du scalpeur et la pose d'un nouveau séparateur magnétique, le remplacement et la pose de nouvelles passerelles.

Outre le transport, la nouvelle installation améliore l'efficacité du tri des mâchefers en captant et stockant les objets métalliques en amont de la ligne de traitement de mâchefers.

L'installation du nouveau convoyeur a débuté le 1^{er} octobre pour une mise en service industrielle fin décembre.



INSPECTION DÉCENNALE DE LA CHAUDIÈRE

L'inspection décennale d'une des deux chaudières de l'UVE a eu lieu le 9 octobre 2019. Ce troisième contrôle réglementaire effectué depuis sa fabrication en 2000 a pour objectif de valider la bonne santé des organes sous pression de la chaudière. Un poinçon atteste du passage de l'épreuve décennale.

A l'occasion de cette inspection, la chaudière a fait l'objet d'un nettoyage généralisé par sablage, de prises de mesures d'épaisseur des tubes par ultrasons et d'une révision des vannes de régulation et des soupapes, remplacées lorsque nécessaire.

UTM : MODERNISATION DE LA SUPERVISION DU PROCESS

En 2019, la supervision de l'UTM a fait l'objet d'une modernisation. Dans un premier temps, une baie informatique isolée a été créée pour héberger le serveur, afin de renforcer la protection du matériel.

La nouvelle installation facilite le pilotage à distance par les équipes d'exploitation et de maintenance avec une meilleure gestion des alarmes actives sur la ligne de tri et une vue simplifiée des historiques.

Le projet permettra, lors de la modernisation du process de l'UTM, le remplacement par un écran du synoptique situé sur le pupitre de commande de la ligne de tri.

PROJET 2020-2021

MODERNISATION DE L'UNITÉ DE TRI DES MATÉRIAUX

Dès 2017, Haganis réalisait des études de faisabilité pour identifier les solutions de modernisation du centre de tri, intégrant les adaptations réglementaires, notamment en matière d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Suite à la validation, en 2019, par Metz Métropole et le Conseil d'Administration d'HAGANIS, le projet de modernisation a été lancé.

Un Assistant à Maître d'Ouvrage sera choisi début 2020 afin d'accompagner Haganis durant toutes les phases de travaux : préparation des dossiers de consultation des entreprises ; choix des titulaires

du marché et des solutions techniques ; suivi des travaux jusqu'au démarrage des nouvelles installations avec garantie des performances.

Le process actuel sera démonté et remplacé en lieu et place par des installations dont les caractéristiques et les performances garantiront l'atteinte des objectifs nationaux en matière de tri et de recyclage mais aussi pérenniseront les emplois de l'UTM.

Les nouvelles lignes de tri seront opérationnelles au 1^{er} janvier 2022. L'investissement est porté par HAGANIS.

HAGANIS exploite les huit déchèteries du territoire de Metz Métropole pour les particuliers et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD) intégrant une déchèterie dédiée aux professionnels.

LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD

La régie y assure l'accueil des usagers, la réception des déchets triés dans des bennes adaptées, l'évacuation et la vente des matériaux dans les conditions réglementaires. Elle effectue tous les travaux d'entretien des installations et des matériels.

4

ADMIS

- Matériaux en plastique
- Polystyrène
- Papier peint
- Moquette
- Tapis

INTERDITS

- Matelas
- Plâtre
- Bidons
- Déchets électriques

ADMIS

- Les cartons vidés, propres et propres

INTERDITS

- Papier
- Plastique
- Styrofoam

ADMIS

- Sable, terre
- Briques, tuiles
- Parpaings, pierres
- Carrelage
- Faïence
- Céramique
- Vaisselle
- Béton cellulaire

INTERDITS

- Plâtre et BA13
- Polystyrène
- Sacs de ciment
- Déchets amiantés
- Plastiques
- Mirrors

1

MÉTAL

ADMIS

- Tous objets en métal

INTERDITS

- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Pots de peinture
- Pneus (pneus sur jantes)
- Canapés

CHIFFRES-CLÉS 2019



38 048 tonnes de déchets réceptionnés en déchèterie



Gravats = **10 167 tonnes**



Déchets verts = **7 487 tonnes**



Incinérables = **4 147 tonnes**



594 813 visites



64 kg de déchets déposés par visite



1 déchèterie pour 28 910 habitants ¹



2,6 visites par habitant par an



165 kg de déchets déposés par habitant par an



64 % = Taux de valorisation ²



58 011 tonnes de déchets traités à la PAVD

¹ base : 231 277 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2016)

² selon formule de l'ADEME : $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$

UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES

Chaque déchèterie est un espace clos et aménagé pour déposer et trier, sous le contrôle d'un agent d'accueil, les déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais...), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...).

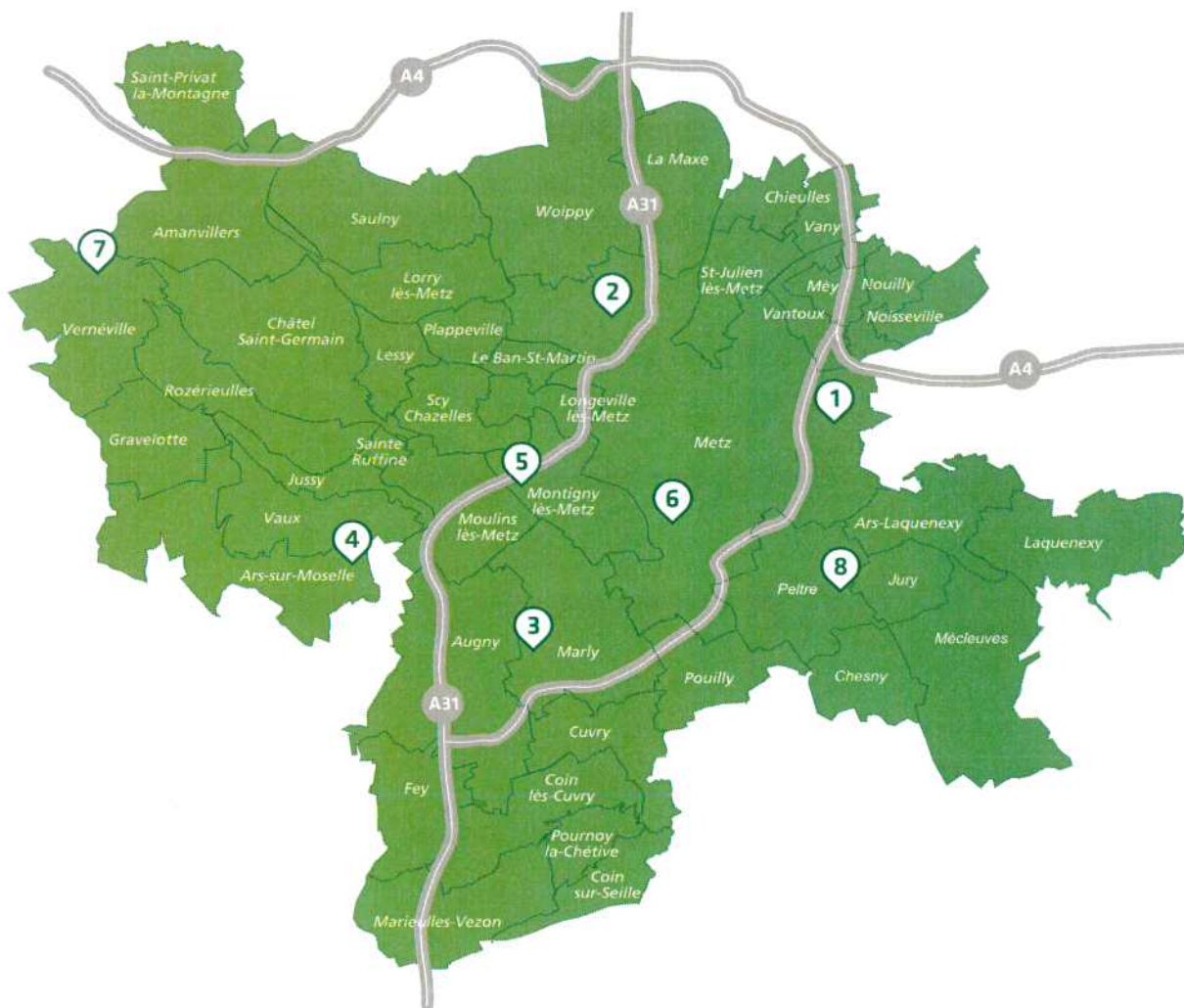
Les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de Metz Métropole et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, soit un total de 57 communes.

L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m³ par jour).



Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 8 sites :

- ❶ La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- ❷ La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- ❸ La Seille à Marly (ouverte en 1994, étendu en 2014)
- ❹ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- ❺ Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- ❻ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- ❼ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).
- ❽ Le St-Pierre à Peltre (ouverte en 1996)

38 048tonnes
de déchets ont
été réceptionnées
en déchèteries**BILAN DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES (EXERCICE 2019)**

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
DÉCHETS INCINÉRABLES	4 147	10,9%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND ¹ (Suez, 57)
CARTONS	661	1,7%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
DÉBLAIS-GRAVATS	10 167	26,7%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par concassage criblage
PLÂTRE	855	2,3%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière
BOIS	5 339	14,0%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS VERTS	7 487	19,7%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	5 768	15,2%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND ¹ (Suez, 57)
MÉTAUX	1 909	5,0%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Métalifer (57), Orne Métaux (57) ou SN Behem (57)
BATTERIES	18		Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
HUILES DE VIDANGE	58		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
HUILES ALIMENTAIRES	14		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	220		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
RADIOGRAPHIES	0,8		Collectées et valorisées par Recycl-M
EMBALLAGES SOUILLÉS	25	4,5 %	Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	122		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
TUBES FLUORESCENTS	6,8		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
PILES	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	1 023		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
HUISSERIES	106		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
LIVRES	17,3		Collectés et valorisés par recyclivres
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	94		Collectés et valorisés par Tri d'Union
TOTAL	38 048	100 %	

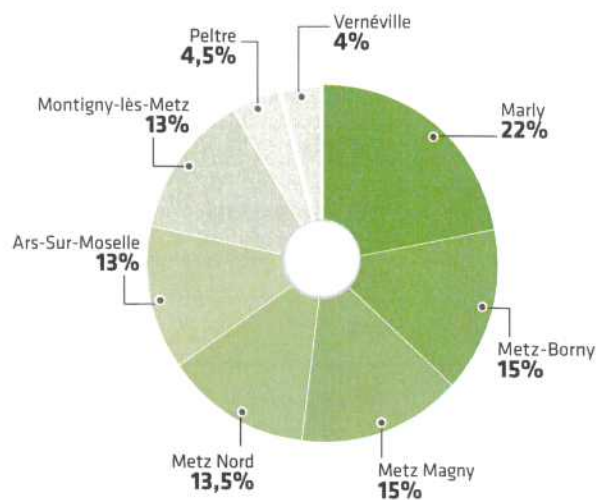
1 : ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

À noter :

Des cubi-verre et des cubi-papier sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries. Ils sont collectés par Metz Métropole en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes de la métropole. Il est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie.

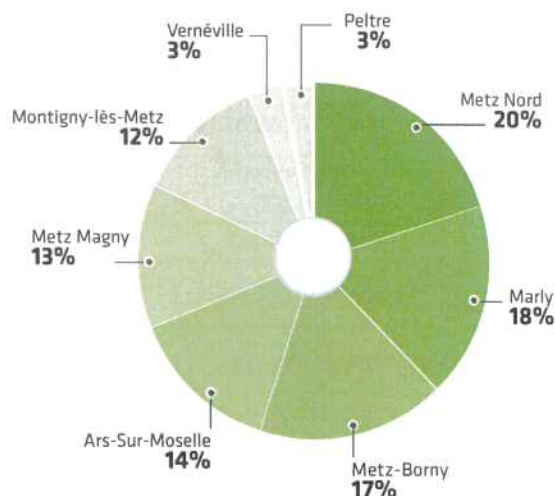
FRÉQUENTATION PAR DÉCHÈTERIE (EXERCICE 2019)

Site	Nombre de visites
Marly / La Seille	129 713
Metz-Borny / La Petite Voëvre	91 857
Metz-Magny / Le Pas du Loup	88 294
Metz-Nord / La Houblonnière	80 239
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	78 244
Ars-sur-Moselle / La Mance	76 489
Peltre / Le St-Pierre	26 919
Vernéville / La Roselière	23 058
TOTAL	594 813



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS PAR DÉCHÈTERIE (EXERCICE 2019)

Site	Tonnages réceptionnés par déchèterie
Metz-Nord / La Houblonnière	7 503
Marly / La Seille	6 956
Metz-Borny / La Petite Voëvre	6 450
Ars-sur-Moselle / La Mance	5 404
Metz-Magny / Le Pas du Loup	5 033
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	4 426
Vernéville / La Roselière	1 146
Peltre / Le St-Pierre	1 130
TOTAL	38 048



15 chauffeurs, dont 7 agents polyvalents et 7 camions assurent la rotation des bennes dans les déchèteries; ils travaillent en deux postes 7 jours sur 7. 9 741 mouvements de bennes ont été enregistrés en 2019.

3 423

tonnes
de bois A ont été
livrées à UEM
pour alimenter sa
centrale biomasse.

UNE PLATEFORME MULTI-FONCTIONNELLE

La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets est située à Metz-Borny, rue de la Mouée. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ.



CENTRE DE PRÉPARATION DES DÉCHETS DE BOIS ET DES DÉCHETS VERTS

La plateforme accueille du bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois Abio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Le bois A est broyé avant d'être envoyé en valorisation énergétique (biomasse). La centrale biomasse messine en est la seule destinataire depuis décembre 2012.

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

DÉCHÈTERIE « PROFESSIONNELS »

La PAVD abrite une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.

CENTRE DE TRANSFERT

La PAVD permet de rassembler les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées. En massifiant les volumes transférés, HAGANIS s'attache à réduire les coûts énergétiques et environnementaux.

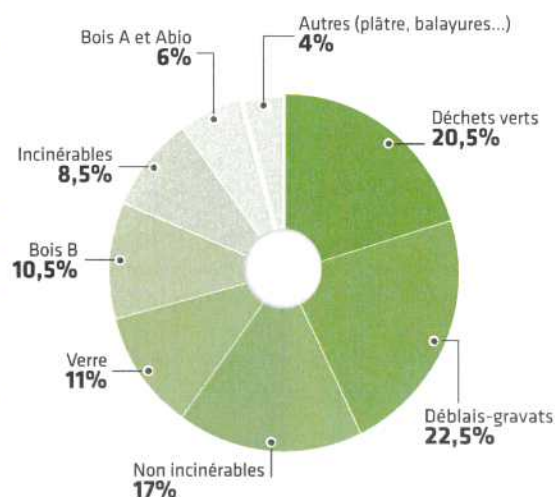


BILAN DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD (EXERCICE 2019)

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS	11 764	Compostage : Suez Organique (57)
DÉBLAIS - GRAVATS	13 095	Valorisation matière : HAGANIS
NON INCINÉRABLES	9 842	Stockage : ISDND Suez (57)
VERRE MÉNAGER	6 423	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
BOIS B	6 079	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88), Kronospan (Luxembourg)
BOIS A ET Abio	3 423	Valorisation énergétique : UEM (57)
INCINÉRABLES	5 044	Stockage : ISDND Suez (57)
PLÂTRE	981	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placo et Ritleng (67)
BALAYURES	1 210	Valorisation matière : Lingenheld (57)
HUISSERIES	27	Valorisation matière : Valo' (57)
CARTON	18	UTM HAGANIS
DEEE	58	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX	47	Valorisation matière : Metalifer (57)
TOTAL	58 011	

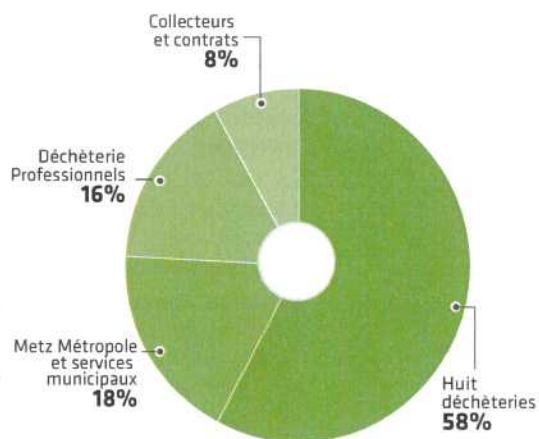
32 228

dépôts
ont été
enregistrés
à la PAVD,
toutes activités
confondues.



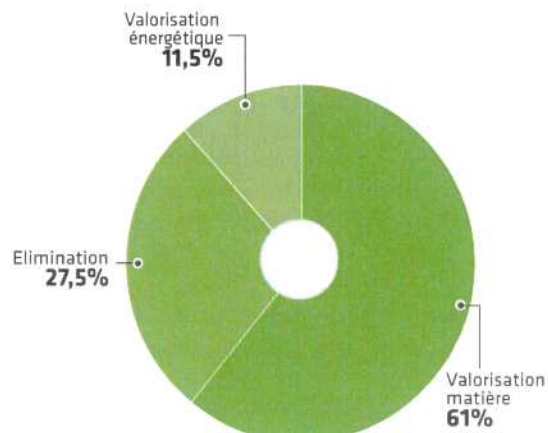
PROVENANCE DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD

	Tonnage	Nombre dépôts	Tonnage moyen/dépôt
En provenance des 8 déchèteries	33 767	8 737	3,86
En provenance de Metz Métropole et des services municipaux	10 154	3 592	2,83
En provenance des professionnels (déchèterie professionnelle)	9 387	18 896	0,50
En provenance des collecteurs privés et contrats	4 703	1 003	4,69
TOTAL	58 011	32 228	1,80



MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS À LA PAVD

	Tonnage
Valorisation matière	34 032
Valorisation énergétique	6 502
Élimination	15 541
TOTAL	56 075



15 349
tonnes
de graves recyclées
en 2019

UN CENTRE DE PRODUCTION DE GRAVES RECYCLEES

L'Unité de Traitement des Déchets Inertes (UTDI) est située rue de la Mouée, à Metz-Borny. C'est un outil innovant de production de graves recyclées à partir des déchets inertes provenant des déchèteries, valorisables dans des chantiers de travaux publics locaux.



UN OUTIL INNOVANT

En 2018, afin de réduire son empreinte écologique, Haganis décidait de remplacer le recours à l'élimination des déchets inertes, environ 15 000 t/an, par la production de graves recyclées, et de réaliser elle-même cette activité.

Ces déchets inertes sont apportés par les particuliers en déchèteries et par les artisans à la déchèterie dédiée aux professionnels. Ils sont composés d'un mélange de pierres, briques, béton, terre et cailloux issus de la petite démolition et de menus travaux de second œuvre dans lesquels des matières indésirables sont présentes : plâtre, bois, plastiques et métaux.

En 2019, deux chantiers de production sont réalisés avec succès. Ils intègrent un atelier de scalpage pour séparer la fraction argileuse et organique de la fraction minérale, et un atelier de concassage pour réduire les granulats aux dimensions désirées. Ils sont complétés par une cabine de tri mobile mettant en œuvre une soufflerie, un overband et l'intervention de trieurs (jusqu'à 6 postes

simultanément) afin de retirer les indésirables du gisement. Ces derniers travaillent dans un environnement sécurisé, dépoussiéré, chauffé, à l'abri des intempéries. La largeur du tapis et les événements latéraux assurent un geste de tri optimal. La cabine de tri étant sur chenille, elle suit aisément l'avancée du chantier mobile.

Pour ces prestations Haganis a travaillé avec TSR pour le premier chantier et Les Sablières de la Meurthe pour le second. Pour la prestation de tri, les Sablières de la Meurthe ont mobilisé Valo'TTI, entreprise de Travail Temporaire d'Insertion de l'Economie Sociale et Solidaire.

DES GRAVES RECYCLEES COMMERCIALISABLES

Ce sont ainsi 15 000 t/an environ de graves destinées auparavant à l'élimination en ISDI* qui sont à présent recyclées et proposées à la vente directe sur le site d'HAGANIS rue de la Mouée à Metz.

La qualité d'intervention des prestataires permet de produire des graves recyclées de qualité B5 pour la fraction 0-20mm et de qualité D31 pour les fractions 0-50mm et 10-50mm. Elles sont utilisables dans tous les types de remblais d'ouvrages revêtus, type I, ou recouverts, type II (guide du CEREMA : acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière). La qualité des graves est contrôlée par un laboratoire en géotechnique indépendant.

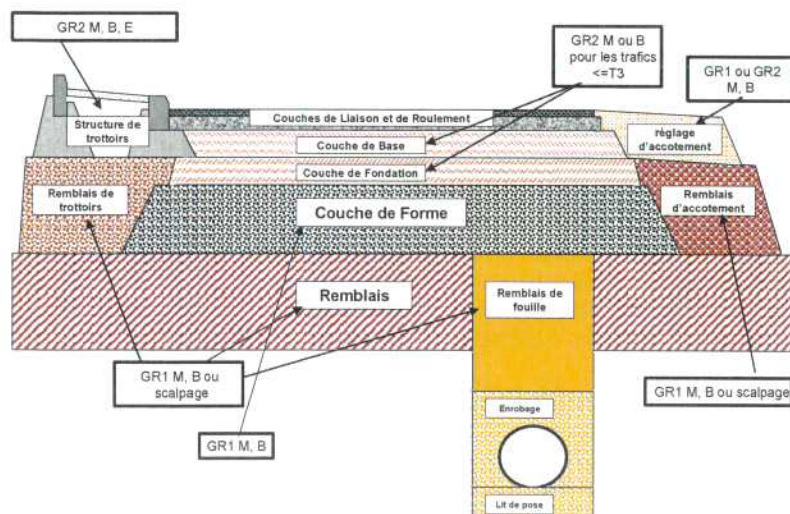
* Installation de stockage des déchets inertes.

L'UTDI S'INSCRIT DANS UNE DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

A partir des déchets inertes de déchèteries, rarement valorisés, HAGANIS produit des graves recyclées réutilisables en travaux routiers.

Ce projet s'inscrit dans un schéma cohérent d'économie circulaire : sur un même territoire, les déchets qui y sont produits, et sont ensuite collectés et traités pour élaborer des matières premières secondaires réutilisées dans des projets locaux.

COUPE TYPE DE CHAUSSEE



PRODUCTIONS 2019

	Tonnage
Graves recyclées 10-50 mm	4 770
Graves recyclées 0-50mm D31	5 433
Graves recyclées B5 - 0/20 mm	5 146
TOTAL	15 349

LES FAITS MARQUANTS 2019

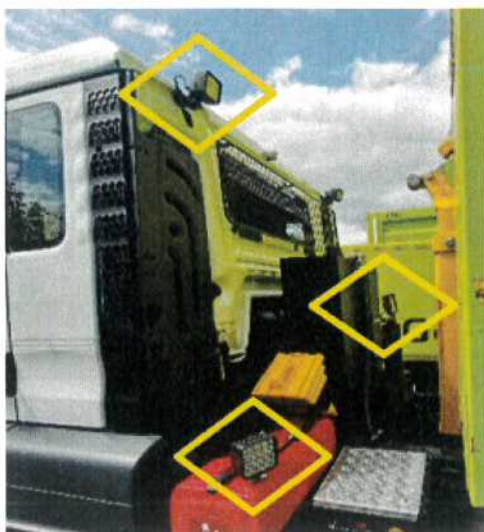
En 2019, HAGANIS a finalisé ses investissements de sécurisation des déchèteries, afin d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions, dans des sites propres, en bon état et garantissant le respect de l'environnement. Cela a également permis de conserver un gisement de produits à recycler de qualité et d'assurer la sécurité des agents d'accueil.

VIDÉO-PROTECTION DES DÉCHÈTERIES DE PELTRE ET VERNÉVILLE

La barrière à l'entrée de la déchèterie de Peltre a été mise en service en février 2019. Après les déchèteries de Metz-Nord, Marly, Montigny-lès-Metz, Metz-Magny puis en 2018 de Metz Borny et Ars-Sur-Moselle, ce sont les déchèteries de Peltre et Vernéville qui ont été équipées d'un système de vidéoprotection en 2019 : 11 caméras en octobre pour Peltre ; 8 caméras en décembre pour Vernéville. Fonctionnant de jour comme de nuit, reliées au poste de garde du CVD, elles détectent toute intrusion humaine sur le site. Les images sont visualisées en direct et permettent de guider les policiers lors de leurs interventions. En cas d'alarme incendie, elles permettent de lever le doute. Les images enregistrées apportent les preuves indispensables aux plaintes déposées. L'ensemble des déchèteries est à présent placé sous vidéoprotection, offrant sécurisation et amélioration des conditions d'accueil des usagers. Le bilan est satisfaisant puisque les intrusions et les dégradations sont quasi inexistantes.

RENFORT DU PARC VÉHICULES

La modernisation, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail étant au cœur de ses préoccupations, HAGANIS a ainsi acquis, en avril 2019, un camion polybenne nouvelle génération pour l'activité Déchèteries. Doté d'un système de pesée intégré et de plusieurs renforts au niveau de la sécurité dont 2 caméras et 7 feux de travail, ce camion renforce les moyens logistiques et augmente la réactivité face aux éventuelles pannes de véhicules. Un second camion du même type est en commande pour 2020.



BOIS B : ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

En 2016, le contexte de crise de la filière Mobilier a contraint Haganis à renforcer son exigence sur la qualité de bois réceptionné en déchèteries, limitée strictement au bois brut. Par un travail permanent de recherche de nouveaux débouchés, et d'amélioration des conditions de traitement (notamment par l'investissement dans du matériel plus performant), Haganis a été en capacité en 2019 d'ouvrir les conditions d'acceptation à tous les bois traités (bois peints, vernis, OSB, MDF et agglomérés) dès lors que ceux-ci ne présentent pas de caractère dangereux (comme les traverses de chemin de fer ou poteaux électriques qui restent exclus). L'ensemble du bois B traité par HAGANIS, communément produit par les ménages, les artisans et entreprises, est désormais valorisable sous forme énergétique, ou recyclé sous forme de panneaux.

GESTION À DISTANCE DES DÉCHÈTERIES

Suite à un appel à projet lancé par Metz Métropole est née la collaboration entre Haganis et Tallyos (start-up spécialisée dans les solutions numériques) pour améliorer la gestion à distance des déchèteries.

La start-up a déployé une solution de gestion à distance de l'ouverture des déchèteries. Grâce au système mis en place en août 2019, les agents d'accueil signalent leur arrivée et leur départ à l'aide d'un boîtier connecté. Le dispositif permet de contrôler à distance (depuis le CVD) l'ouverture et de la fermeture des huit déchèteries de la métropole.

LES PROJETS 2020-2021

TRI ET VALORISATION DU PLÂTRE

Afin de favoriser l'économie circulaire, Haganis collecte en déchèteries des déchets de plâtre, depuis 2016. Jusqu'alors traités en externe, la régie a été contrainte, en 2019, de les stocker temporairement, en raison de difficultés rencontrées par les filières de reprise.

S'appuyant sur l'expérience acquise avec l'UTDI, la régie envisage d'effectuer le tri du plâtre en interne, à l'horizon 2021, afin de produire du gypse directement acceptable dans les filières industrielles de fabrication de plaques de plâtre.

LES COMPTES 2019

Le coût du service

DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE : 13 821 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service de traitement des déchets confiée par METZ METROPOLE, et la réalisation de prestations de tri et de valorisation de déchets pour des clients extérieurs suite aux appels d'offres et contrats remportés par la régie HAGANIS.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent la majorité des dépenses d'exploitation courante. Les charges externes (achats et sous-traitance) comprennent les activités des déchèteries et de la PAVD (2 764 K€), les achats d'énergie (gaz, électricité) et d'eau déminéralisée pour la production de vapeur (709 K€ pour ces trois postes), les prestations d'élimination des sous-produits (530 K€), ainsi que l'achat des réactifs nécessaires à l'épuration des fumées (401 K€). S'y ajoute le reversement à METZ METROPOLE d'une quote-part

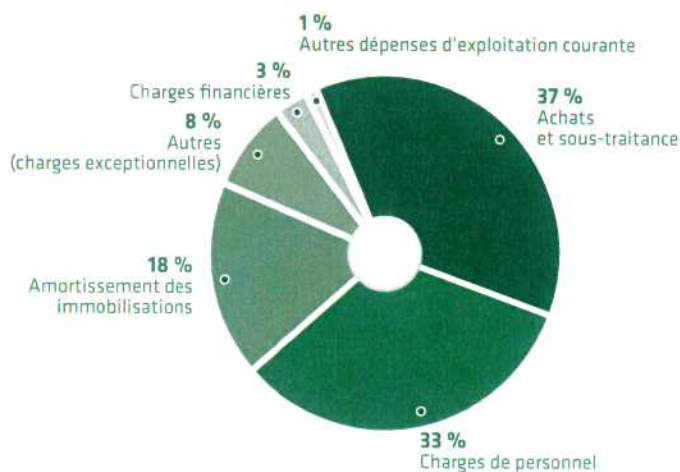
des dépôts des professionnels en déchèteries et des ventes de matériaux issus des déchèteries (177 K€).

Les dépenses d'exploitation courante sont en légère hausse par rapport à 2018 (+ 0.5 %), malgré une diminution des tonnages, du fait notamment du réajustement des clés de répartition des prestations de nettoyage et de gardiennage entre les 2 budgets (impact évalué à +100 K€ sur le budget déchets).

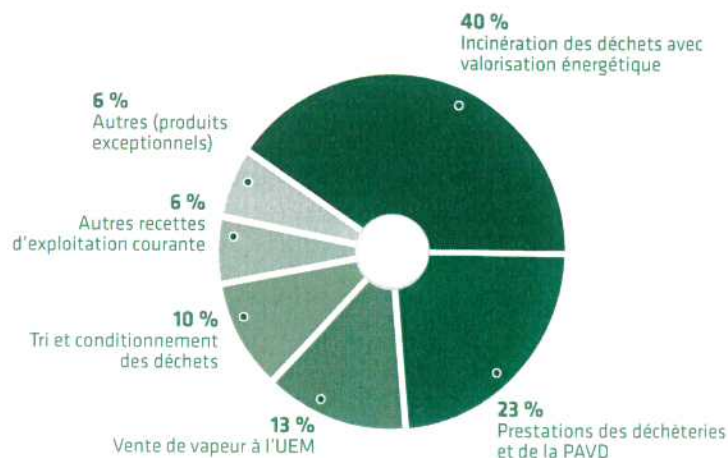
L'amortissement des immobilisations (environ un quart des charges d'exploitation) génère une ressource importante qui permet de réinvestir, sans recourir à l'emprunt, dans le renouvellement des installations industrielles du Centre de Valorisation des Déchets (CVD), des déchèteries et de la PAVD.

AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION : 5 600 K€ H.T.

Elles intègrent principalement les dotations aux amortissements des immobilisations (en augmentation par rapport à 2018 du fait notamment de la première annuité d'amortissement des manches filtrantes catalytiques de l'UVE), la



Dépenses d'exploitation



Recettes d'exploitation

dotation aux amortissements des charges à étaler (4e annuité d'amortissement des IRA), les charges financières (en baisse en raison de la diminution mécanique de l'encours de dette intégralement à taux fixe depuis le 1er juillet 2016), et l'ajustement de la provision pour créances douteuses.

RECETTES D'EXPLOITATION COURANTE : 22 607 K€ H.T.

Elles proviennent de la valorisation énergétique des déchets ménagers et se caractérisent, en 2019, par une baisse des apports de METZ METROPOLE, compensée par une augmentation des apports issus des centres de transfert. Le seuil de 110 000 tonnes fixé dans l'arrêté d'exploitation de l'UVE est atteint pour la troisième année consécutive.

Les prestations de tri et de conditionnement des matériaux à recycler sont en baisse par rapport à 2018 suite à la diminution des apports de METZ METROPOLE, et à la perte en cours d'année 2019, par l'apporteur Suez, du marché de conditionnement des cartons des déchèteries de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange.

La vente de vapeur à UEM est en hausse par rapport à 2018.

Les activités déchèteries et PAVD génèrent 25 % des recettes d'exploitation courante 2019.

AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION : 1 912 K€ H.T.

Elles comprennent notamment l'encaissement de la quatrième annuité de l'aide versée par le fonds de soutien (1 115 K€), les recettes d'amortissement des subventions d'équipement perçues, la reprise de la provision pour litiges et contentieux (350 K€) suite à l'arrêt de la procédure dans le dossier TISSIER / déchèterie de la Houblonnière à Metz-Nord, et le reversement (258 K€) de la TICFE (Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité) payée à tort sur la période de 2016 au 1T 2018.

Les investissements réalisés

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT: 3 967 K€ H.T.

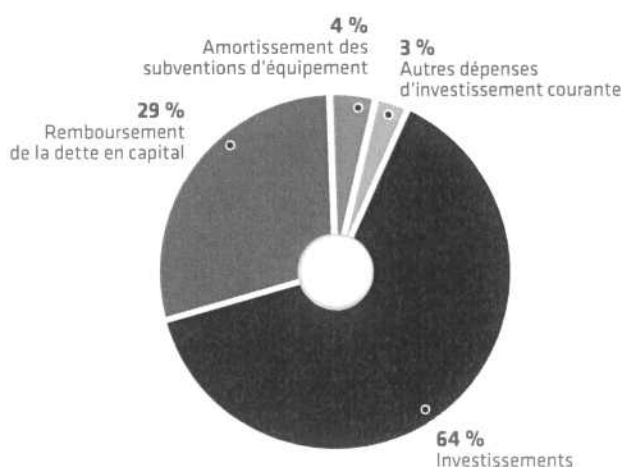
Elles concernent, pour 2 525 K€, les investissements réalisés sur les différentes installations de traitement des déchets de la régie HAGANIS. Les investissements à l'Unité de Valorisation Énergétique ont porté prioritairement sur le renouvellement et l'entretien du process (remplacement d'écrans, de tuyauteries de chaudière, travaux de fumisterie et de calorifuge, travaux sur les grilles et alimentateurs de fours, et sur le pont roulant, ...), et l'amélioration du process (mise en place des nouveaux convoyeurs de mâchefers vers l'UVM, ...). Les investissements en déchèteries et sur la PAVD ont été affectés en priorité à la sécurisation des biens et personnes (mise en place de la vidéo protection sur les déchèteries d'Ars-Sur-Moselle et de Peltre, réaménagement du parc de caméras de surveillance de la PAVD...).

S'y ajoutent le remboursement du capital de la dette (1 149 K€), l'amortissement des subventions d'investissement perçues (164 K€), et la constitution de garanties financières pour le CVD et la PAVD du fait notamment de leur statut d'ICPE.

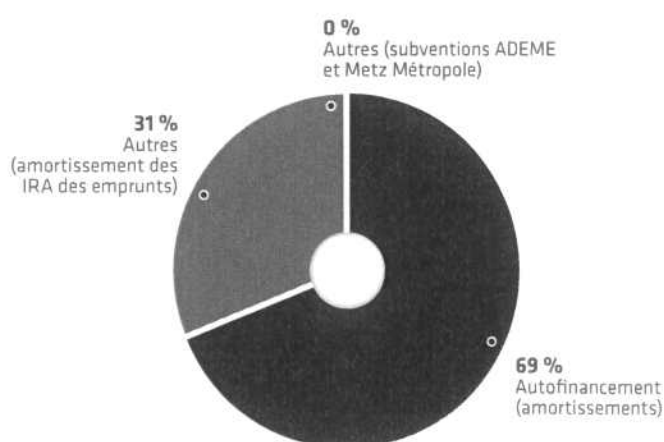
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 931 K€ HT

Les investissements 2019 (2.5 M€) ont été totalement autofinancés grâce à l'amortissement des immobilisations d'un montant de 3.4 M€.

Les recettes comprennent également la quatrième annuité d'amortissement des IRA des emprunts (1 515 K€).



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Assainissement Valorisation Recyclage



LVE-STEP



Haganis
Environnement

Régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr

Rédaction : HAGANIS, service Communication - 2020

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS, service Communication

Illustration : Te'rifik - Vues aériennes : FlyPixel

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Juin 2020



Résumé de l'acte
057-200039865-20201207-2020-12-DB13-AU

Numéro de l'acte : 2020-12-DB13
Date de décision : lundi 7 décembre 2020
Nature de l'acte : AU
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Metz Métropole - Exercice 2019
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/12/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201207-2020-12-DB13-AU
Document principal : 99_AU-13.pdf

Historique :

10/12/20 16:01	En cours de création	
10/12/20 16:03	En préparation	Catherine DELLES
10/12/20 16:03	Reçu	Catherine DELLES
10/12/20 16:03	En cours de transmission	
10/12/20 16:05	Transmis en Préfecture	
10/12/20 16:07	Accusé de réception reçu	